

# Bulletin Municipal

# MÉZERAY



École Primaire René BUSSON



MEZERAY



Éditorial .....P. 2

## **Vie Communale**

Comptes rendus des séances du Conseil Municipal ..... P. 3-26  
Comice de Mézeray .....P. 19  
Un couple de Mézeray dans le Guinness des Records .....P. 19  
Extrait du discours de l'inauguration de l'école .....P. 22  
Rétrospective 2007 en photos ..... P. 20-21

## **Vie Scolaire**

École Maternelle ..... P. 23

## **Tribune Libre**

La réforme du permis de construire .....P. 27  
Le petit guide du bien-être de votre habitat .....P. 28

## **Vie Associative**

Calendrier des fêtes .....P. 29  
Comité des Fêtes .....P. 30  
Association Sportive de Mézeray .....P. 31  
Avenir Cycliste de Mézeray .....P. 31  
Amicale du Fjord.....P. 32  
Familles Rurales .....P. 32  
Amis sans Frontière.....P. 32  
Les Pit'chounes .....P. 33  
Racines et Patrimoine.....P. 34-35  
Amicale des Sapeurs-Pompiers .....P. 35  
Union Musicale .....P. 35  
Nature et Balade .....P. 36  
Gymnastique Volontaire .....P. 37  
Tennis Club.....P. 37

## **Informations Générales**

Transports Interurbains de la Sarthe.....P. 38  
Renseignements pratiques .....P. 39  
État civil 2007 .....P. 40



L'année 2007 qui se termine aura été dense et finalement beaucoup plus prolifique en travaux que prévue.

Nous savions qu'il nous faudrait plusieurs exercices budgétaires pour digérer l'important effort d'investissement consenti pour la rénovation de notre centre bourg. Aucun gros chantier n'avait été programmé immédiatement après.

Cependant, l'étude de réalisations telles que la zone artisanale était en gestation.

Les demandes devenaient pressantes, il nous a donc fallu, dès 2006, décider de sa concrétisation. Cette zone, sans commune mesure avec une zone d'activité intercommunale telle que Noyen, sera à l'échelle de notre commune. Elle sera avant tout destinée à accueillir des entreprises artisanales locales. Preuve que le besoin était urgent car les trois lots de la 1<sup>re</sup> tranche sont déjà réservés.

Par ailleurs, la brutale poussée démographique de ces trois dernières années nous a contraint à accélérer les chantiers scolaires.

Après la rénovation de l'école maternelle qui s'est terminée en 2000, il était nécessaire de penser à celle de l'école primaire. En effet, même si les ouvertures de classe sont allouées de façon parcimonieuse par l'éducation nationale, l'augmentation des effectifs scolarisés était telle qu'elle devenait inéluctable. Le conseil municipal avait donc anticipé cette décision et lancé la rénovation de l'existant pour obtenir une salle de classe supplémentaire et un préau couvert. Les travaux étaient terminés à Pâques et l'ouverture de la classe décidée pour la rentrée de septembre. L'urgence était de rigueur car cet équipement permet de solutionner l'accueil des élèves à la cantine en mettant en place un deuxième service.

Le troisième chantier important de l'année est plus un effet de circonstances qu'une volonté délibérée du conseil municipal.

Face à l'arrivée massive de nouvelles constructions, route de la Suze en particulier, EDF a dû se résoudre à renforcer les réseaux d'alimentations électriques et a proposé par voie de conséquence, d'enfouir ses réseaux pour l'esthétique du site (entrée du bourg donc image de marque de Mézeray).

Trois gros investissements qui marqueront l'année qui se termine mais qui dénotent, chacun à sa manière, la nouvelle dimension prise par notre commune.

Dans les pages qui suivent vous trouverez des informations relatives aux nouvelles dispositions en matière d'urbanisme applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Nul doute que certaines d'entre elles vous toucheront plus particulièrement. J'attire votre attention sur le fait qu'elles sont édictées au niveau national mais le contexte local est néanmoins pris en compte. Un plan d'occupation des sols, un règlement de lotissement, un périmètre protégé en sont des exemples. Une sage précaution est de vous renseigner en Mairie avant de matérialiser votre projet.

Enfin, je ne saurais terminer mon propos sans vous parler de l'année 2008 et de son Comice Agricole.

Les 5, 6 et 7 septembre, la commune de Mézeray accueillera le comice cantonal. Trois jours de festivités à organiser en partenariat avec l'association cantonale agricole. Déjà les premières réunions se sont déroulées. Nous devons constituer une association locale, désigner des responsables, définir un thème pour ensuite nouer tous les contacts indispensables.

Secteur d'activité par secteur d'activité, des volontaires ont accepté de coordonner l'action des uns et des autres. Se tiennent désormais en Mairie des réunions permettant de faire le point et d'avancer concrètement dans la réalisation du programme défini.

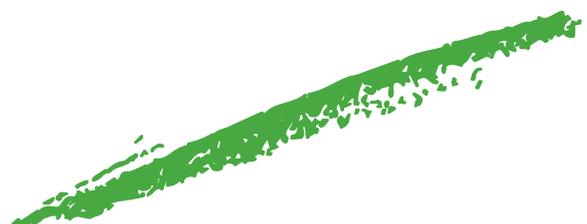
Le défi, tout festif qu'il soit, est ambitieux mais enthousiasmant. Il permet de rassembler autour d'un projet commun, des personnes de toutes générations, des habitants qui ne se côtoyaient pas auparavant, de faire travailler ensemble des associations aux objectifs totalement différents, d'inviter à participer celles ou ceux qui n'attendent qu'un signal pour s'intégrer dans la vie locale.

C'est ce signal que je vous lance si vous êtes nouvel arrivant. Nous aurons besoin de toutes les bonnes volontés. Les réunions sont ouvertes à tous ceux qui veulent apporter leur contribution, quel que soit son degré d'implication ou sa préférence pour telle ou telle tâche.

D'ores et déjà, je remercie les personnes qui se sont engagées et ont accepté d'endosser les responsabilités qui vont nous conduire au succès du comice. Le cru « Mézeray » ne laisse en général pas indifférent nos nombreux visiteurs, il en sera de même pour celui-ci, je n'en doute pas.

Bons vœux et bonne année 2008 à chacune et chacun d'entre vous.

*Le Maire,*



# Comptes rendus sommaires des réunions du Conseil Municipal.

## SEANCE DU 26 FEVRIER 2007

### RÉALISATION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux relatifs à l'extension du Groupe Scolaire Primaire sont pratiquement achevés et qu'un emprunt de **308 825 €** avait été prévu l'an dernier pour financer l'opération. Le montant de la trésorerie n'est pas élevé actuellement et il faut donc le contracter dans les meilleurs délais. Par contre, une somme de **300 000 €** serait suffisante pour faire face à nos échéances immédiates et ultérieures.

L'aliénation d'un bien communal ainsi qu'une gestion rigoureuse de la trésorerie autorisent la collectivité à réduire substantiellement la somme inscrite au Budget Primitif 2006 (anticipation également sur le prochain budget car un emprunt de 100 000 € est prévu).

Après une discussion avec le responsable des collectivités locales du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, il semble judicieux d'opter pour une durée d'amortissement de 20 ans (au-delà, les taux sont élevés). L'emprunt devra être concrétisé très rapidement car la conjoncture n'est pas propice et des augmentations de taux sont attendues prochainement.

La proposition financière du Crédit Agricole est la suivante :  
MONTANT DES FONDS : 300 000 €

- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 4.13 %
- Montant annuel : 22 329.38 €

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition financière émanant du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine soit un emprunt de 300 000 € sur une durée de 20 ans au taux fixe annuel de 4.13 %. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de prêt ainsi que tous les documents nécessaires pour finaliser cette décision.*

### DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Il a semblé judicieux à la Municipalité de proposer un débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) avant le vote du budget primitif qui doit intervenir exceptionnellement cette année avant le 15 avril. Une première esquisse du budget a été réalisée et il serait intéressant d'étudier et de commenter ce travail.

### ◆ Budget Communal

#### A) Section de fonctionnement

##### ☞ Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées car la prévision budgétaire est de 767 260 € contre 750 600 € l'an

dernier (dépenses réelles excluant la somme qui sera virée en investissement ainsi que les dépenses imprévues). Les investissements récents vont engendrer des dépenses supplémentaires telles que le combustible pour l'école primaire ou l'électricité pour la cantine (passage au tarif jaune). Ce surcrût est compensé par la fin du versement de notre participation financière à l'extension de la maison de retraite de ST JEAN DU BOIS (- 10 000 €) ainsi que par l'achèvement de certains emprunts du Syndicat de la VEZANNE (gain de 7 000 €). Les dépenses de fonctionnement doivent être limitées pour ne pas pénaliser l'investissement. Les économies réalisées dans ce secteur accroissent l'autofinancement donc les équipements.

Cette année, 207 287 € environ seront dégagés pour être affectés au programme d'investissement. L'année budgétaire écoulée, malgré des dépenses non prévues notamment l'achat de matériel, s'est soldé par un excédent comptable net de **42 547.60 €**.

##### ☞ Recettes

Les estimations sont basses car les revalorisations habituelles n'ont pas été prises en compte faute d'information provenant des services de l'Etat (fiscalité directe locale et dotations). De bonnes surprises sont à prévoir surtout au niveau de la fiscalité car les constructions neuves, qui sont pléthoriques, sont intégrées progressivement dans le budget. La section de fonctionnement a été calculée article par article en tenant compte des réalisations antérieures et des perspectives d'avenir. Cette première simulation budgétaire a été effectuée sans augmentation de la pression fiscale et en maintenant les tarifs actuels en vigueur. Il existe donc une marge de manoeuvre dans ce domaine qui pourrait être éventuellement utilisée dans les années à venir.

#### B) Section d'investissement

##### ☞ Dépenses

La première dépense à honorer est le remboursement du capital des emprunts qui est de 78 000 € (les intérêts sont payés en fonctionnement). La principale réalisation de l'année sera la viabilisation d'une zone artisanale et une enveloppe budgétaire de 160 000 € a été dégagée pour financer une première tranche. Les travaux sont programmés pour la fin de l'année car préalablement, il faut achever la modification du POS et obtenir l'autorisation de lotir (délai d'instruction de 3 mois au moins).

L'extension du Groupe Primaire Scolaire sera terminée au mois de Mars et 200 000 € doivent encore être acquittés nonobstant le mobilier adéquat pour les lieux.



Comme chaque année, le chapitre consacré à la voirie est très important. Un enfouissement des réseaux route de LA SUZE à la sortie du bourg est à l'étude ainsi que la refonte totale de la signalétique. Un nouveau véhicule sera acheté pour le service technique (camion benne ou tracteur) et une réfection de certaines voies communales sera menée à bien (poursuite des opérations engagées antérieurement).

Une seconde tranche de travaux concernant la réfection des bâtiments de la Mairie sera faite notamment la façade arrière (coût de 10 000 €). La façade avant sera peinte et un enduit sera réalisé sur la grande dépendance qui fait office de second atelier communal (devis à renégocier avec l'entreprise CHOISNET- BARDOU).

**La Commission des Bâtiments n'a pas retenu ce dernier projet et il sera remplacé par une réfection intérieure des bureaux de la Mairie.**

### ☞ Recettes

Pour financer toutes les opérations mentionnées ci-dessus, les recettes suivantes sont attendues :

- Autofinancement dégagé de la section de fonctionnement : **207 287 €**
- Récupération de la TVA (n-2) : **34 284 €**
- Aliénation d'un bien communal : **105 000 €**
- Subventions diverses : **107 861 €**
- Emprunt : **300 000 €**

### ◆ Budget Assainissement

Après avoir amélioré le fonctionnement de la station d'épuration par la pose d'un dégrilleur et d'une nouvelle turbine d'aération beaucoup plus performante, le Conseil Municipal souhaite rénover ses réseaux défectueux notamment dans le secteur du lotissement des «Pins». Depuis de nombreuses années, des eaux parasites provenant de ce lotissement perturbent le bon fonctionnement de l'ouvrage d'épuration. Cet investissement est indispensable pour assurer la pérennité des installations et augmenter la capacité épuratoire. Le projet a été chiffré à 372 000 € TTC par notre maître d'oeuvre mais il sera concrétisé sur trois exercices

budgétaires pour ne pas grever ce budget. Une participation Départementale de 93 000 € est espérée et un dossier a également été déposé auprès de l'Agence de Bassin Loire Bretagne mais sans garantie de résultat. Les recettes suivantes ont également été budgétisées :

- Autofinancement dégagé de la section de fonctionnement : **18 063 €**
- Amortissement des biens : **19 000 €**
- Récupération de la TVA sur les travaux : **64 600 €**
- Emprunt pour équilibrer : **192 127 €**

Il est rappelé que ce budget s'apparente à un «service public industriel et commercial» et doit, conformément à la loi, s'équilibrer par les redevances versées par les usagers du service. Le budget principal ne doit pas compenser un éventuel déficit.

**Le Conseil Municipal prend bonne note de cette présentation écrite du Budget Primitif 2007.**

### VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS : COMMUNE ET ASSAINISSEMENT PLUS AFFECTATION DES RÉSULTATS

#### ◆ COMMUNE : M14

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire est invité à quitter la salle des délibérations car le Conseil Municipal doit se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

La présidence est assurée par Monsieur Serge BOUGARD, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Serge BOUGARD, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006 dressé par Monsieur Dominique BOUGARD, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE

<b>Fonctionnement</b>			
	<b>Excédent ou déficit n-1</b>	<b>Exercice 2006</b>	<b>Total</b>
DEPENSES		705 931,90	705 931,90
RECETTES	+ 95 181,21	911 920,13	1 007 101,34
RESULTAT			<b>+ 301 169,44</b>

<b>Investissement</b>			
	<b>Excédent ou déficit n-1</b>	<b>Exercice 2006</b>	<b>Total</b>
DEPENSES	139 158,01	354 279,84	493 437,85
RECETTES		233 755,01	233 755,01
RESULTAT			<b>- 259 682,84</b>

<b>Restes à réaliser</b>			
		<b>Exercice 2006</b>	<b>Total</b>
DEPENSES		280 800,00	
RECETTES		281 861,00	
RESULTAT			<b>+ 1 061,00</b>



- 2) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau (résultats vérifiés avec le Trésor Public), au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

### ◆ ASSAINISSEMENT : M49

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire est invité à quitter la salle des délibérations car le Conseil Municipal doit se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

La présidence est assurée par Monsieur Serge BOUGARD, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Serge BOUGARD, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006 dressé par Monsieur Dominique BOUGARD, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (voir tableau ci-dessous).
- 2) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau (résultats vérifiés avec le Trésor Public), au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

### ◆ AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut déterminer l'affectation du résultat de l'année précédente (2006) :

#### - FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2006 :	205 988.23 €
Excédent de l'année 2005 :	95 181.21 €
TOTAL GENERAL :	+ 301 169.44 €

#### - INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2006 :	- 120 524.83 €
Déficit de l'année 2005 :	- 139 158.01 €
DEFICIT ANNEE 2006 :	- 259 682.84 €

#### - RESTES A REALISER

RAR en Dépenses :	280 800 €
RAR en Recettes :	281 861 €
EXCEDENT :	+ 1 061 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter une somme de **258 621,84 €** au profit du compte 1068 pour combler les déficits de l'année 2006
- De virer le solde, soit **42 547,60 €** en recettes de fonctionnement (BP 2007, excédent antérieur reporté).

### ◆ AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut déterminer l'affectation du résultat de l'année précédente (2006) :

#### - FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2006 :	8 305.93 €
Excédent de l'année 2005 :	7 496.65 €
TOTAL GENERAL :	+ 15 802.58 €

#### - INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2006 :	+ 15 516.88 €
Déficit de l'année 2005 :	- 14 182.20 €
EXCEDENT 2006 :	+ 1 334.68 €

#### - RESTES A REALISER

RAR en Dépenses :	12 891 €
RAR en Recettes :	6 562 €
DEFICIT :	- 6 329 €

## COMPTES ADMINISTRATIFS - ASSAINISSEMENT

### Fonctionnement

	Excédent ou déficit n-1	Exercice 2006	Total
DEPENSES		18 827,35	18 827,35
RECETTES	+ 7 496,65	27 133,28	34 629,93
RESULTAT			<b>+ 15 802,58</b>

### Investissement

	Excédent ou déficit n-1	Exercice 2006	Total
DEPENSES	- 14 182,20	76 717,92	90 900,12
RECETTES		92 234,80	92 234,80
RESULTAT			<b>+ 1 334,68</b>

### Restes à réaliser

		Exercice 2006	Total
DEPENSES		12 891,00	
RECETTES		6 562,00	
RESULTAT			<b>- 6 329,00</b>



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter une somme de **6 329 €** au profit du compte 1068 pour combler le déficit de l'année 2006 (RAR).
- De virer le solde, soit **9 473,58 €** en recettes de fonctionnement (BP 2007, excédent antérieur reporté)
- D'inscrire au 001 (excédent d'investissement) la somme de **1 334,68 €**.

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE POUR LA RÉFECTION DE LA MAIRIE

La collectivité possède un bâtiment assez remarquable (ancienne maison bourgeoise) qui fait office de Mairie depuis 1983. L'édifice est situé dans un grand parc boisé ouvert en permanence au public et son charme est certain. Malheureusement, le temps fait son effet et il faut impérativement le réhabiliter dans les meilleurs délais. Le tuffeau se désagrège progressivement mais inexorablement et nous devons intervenir pour assurer la pérennité de l'ouvrage. L'intérieur est également vétuste et un agrandissement du bureau du Maire ainsi qu'un « rafraîchissement » du secrétariat est programmé.

Pour financer l'opération qui a été chiffrée à **57 000 € TTC**, le Conseil Municipal sollicite une participation financière de l'Etat au titre de la DGE. Il est également précisé au service instructeur des dossiers DGE que la collectivité n'a pas présenté de demande l'an dernier. Une subvention d'un montant de 30 % H.T. des travaux est espérée car la Commune ne déposera qu'un seul dossier.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte toutes les conditions énumérées ci-dessus pour l'obtention d'une subvention au titre de la DGE et réaffirme son souhait de réaliser les travaux dans les plus brefs délais.*

### APPROBATION DE LA MODIFICATION DU POS

Par délibération en date du 16 juin dernier, le Conseil Municipal avait décidé de procéder à la modification n°2 de son Plan d'Occupation des Sols conformément aux dispositions de l'article L 123.13 du Code de l'Urbanisme. La modification du POS approuvé le 16 novembre 1994 avait pour objectifs :

- l'ouverture à l'urbanisation d'une zone NA d'environ 2 hectares pour accueillir des activités économiques,
- la modification d'un certain nombre de points du règlement jugés obsolètes ou posant des difficultés d'interprétation. Par exemple, le document d'urbanisme actuel ne permet pas l'édification d'annexes (vérandas, abris de jardins...) avec des matériaux différents de ceux de l'habitation principale,
- assouplissement du règlement de la zone NC2 afin d'y autoriser la construction d'annexes dissociées.

Le cabinet ARCHITOUR a été mandaté pour préparer l'étude ainsi que le dossier administratif réglementaire. Par arrêté en date du 30 Novembre 2006, Monsieur le Maire a organisé l'enquête publique obligatoire qui s'est déroulée du 20 décembre au 19 janvier 2007 inclus. Par Ordonnance

en date du 29 Novembre 2006, le Président du Tribunal Administratif de NANTES a désigné Monsieur François CLEAC'H en qualité de Commissaire Enquêteur. Ce dernier a fait parvenir en Mairie son rapport et il a donné un avis favorable au projet de modification du Plan d'Occupation des Sols.

La délibération suivante est approuvée :

- VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 123.13, R 123.24 et R 123.25,
- VU la délibération du 16 novembre 1994 ayant approuvé le POS,
- VU l'Arrêté Municipal du 30 novembre 2006 mettant le projet de modification du POS

à enquête publique,

- ENTENDU les conclusions du Commissaire Enquêteur (rapport du 20 janvier) :

« La modification limitée ne porte atteinte ni à l'économie générale du POS ni à ses buts essentiels. Elle est clairement d'utilité publique et n'a pas de but privé tout en améliorant les applications visant les constructions et leur esthétique générale. Elle contribue, par un changement fort limité aussi de la zone NA, à améliorer le développement économique du bourg. Néanmoins, je recommande, étant donnée la proximité de cette zone vis-à-vis tant de la Mairie et de son parc que des zones habitées la jouxtant, une obéissance stricte et conforme aux mesures édictées. Par ces motifs, je donne un avis favorable à cette modification du POS de MEZERAY ».

- CONSIDERANT que la modification du POS telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée,

APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

- DÉCIDE d'approuver la modification du POS présentée, *La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal Départemental conformément aux articles R 123.24 et R 123.25.*

Le POS approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission en Sous-Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité précitée.

### SENTIERS DE RANDONNÉES

Monsieur Didier HAUTREUX étant personnellement intéressé par cette question a été invité à quitter la salle des délibérations.

Dans les années 1990, la Municipalité a pratiqué une politique volontariste en faveur du tourisme vert en ouvrant de nombreux chemins de randonnées. A ce jour, plus de 50 kilomètres de sentiers pédestres, équestres ou VTT sont recensés. Les élus, malgré certaines demandes pressantes, n'ont pas souhaité procéder à un réaménagement foncier et le programme relatif à un remembrement a été abandonné. Le caractère rural et naturel de la commune a été ainsi préservé mais au détriment parfois des activités agricoles.

L'attrait de nos itinéraires se confirme d'année en année et le tourisme équestre y trouve toute sa place. Néanmoins, deux



«points noirs» doivent être solutionnés en limitant les passages sur la chaussée routière. L'ouverture de quelques tronçons de chemins ruraux à l'abandon doit permettre d'assurer la sécurité des différents randonneurs.

Un consensus a été trouvé récemment entre la commission voirie, le propriétaire concerné et les adeptes de l'équitation pour éviter aux promeneurs d'emprunter la Route Départementale n°133 en direction de MALICORNE. Le chemin rural n°22 dit de la «Noé du Fûts» sera réhabilité (actuellement, il est en friche) pour permettre aux randonneurs d'accéder à un chemin non répertorié qui longe le « ruisseau » qui délimite la commune et celle de MALICORNE. Monsieur Daniel HAUTREUX propriétaire des terres dans le secteur a accepté que les promeneurs longent sa propriété. En contre partie, les cavaliers ont renoncé à solliciter la réouverture du chemin du « Petit Pâtis » qui aurait pu être une autre alternative pour éviter la RD n°133.

Monsieur le Maire se félicite de la gestion intelligente de ce dossier et préconise de conclure une convention de passage avec Monsieur Daniel HAUTREUX pour conserver une trace écrite de l'accord trouvé.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de passage avec Monsieur HAUTREUX et accepte de rénover pour partie le Chemin Rural n°22 dit de la « Noé du fûts ». Le Conseil Municipal renonce dans l'immédiat à ouvrir le chemin du « petit pâtis » dans le secteur du Bois de Bouqueteau.*

## ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ROUTE DE LA SUZE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet Départemental de renforcement et de modernisation des réseaux de distribution d'électricité Route Départementale n°12 en direction de LA SUZE (à la sortie du bourg). La réalisation de cette opération peut être menée en enfouissement sous réserve de la prise en charge par la Commune de la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique.

France TELECOM a déjà informé les collectivités de son désengagement pour ce type d'opération. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise par le Conseil Général lors de sa séance du 7 Février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des projets de dissimulation du réseau téléphonique aérien existant (le câblage et la dépose du réseau étant assuré par France TELECOM et financé par les collectivités).

Le coût des travaux a été estimé à 45 000 € H.T. par France TELECOM nonobstant la pose de nouveaux candélabres qui a été chiffrée à 20 000 € TTC par l'entreprise SOGECO de LA FLECHE. Conformément à la décision du Conseil Général du 7 Février 2002, le reste à financer par la commune est de 70 % du coût H.T. à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

## COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DU MAIRE

- Remerciements d'une élue et d'une employée pour le geste de la Municipalité lors d'évènements familiaux
- Site internet de la Commune : Les associations, les animateurs de l'atelier internet, la Commission Communication et les Directeurs de l'école seront prochainement conviés à une présentation du site.
- Le Conseil Municipal a prolongé sa réflexion sur la sécurisation des itinéraires de randonnées. Le 2° «point noir» évoqué à la question «sentiers de randonnées» se situe au niveau du virage de la Croix de Fer. Après concertation sur le terrain avec les différentes parties concernées, il sera procédé avec des engins mécaniques à la réouverture d'une partie du chemin rural n°65. Des plantations séparatives seront également réalisées par la commune.

## VOTE DES SUBVENTIONS 2007

Pour avancer dans la préparation budgétaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions de l'année.

## DÉTAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSÉES

Article	Intitulés	Budget 2006	Budget 2007
<b>6554</b>	<b>Contribution aux organismes de regroupement</b>	<b>26.000,00</b>	<b>21.000,00</b>
	Syndicat Bassins Vézanne et Fessard	19.000,00	<b>14.000,00</b>
	Association Vallée de la Sarthe	1.500,00	<b>1.500,00</b>
	S.I.V.U (gymnase du collège)	5.500,00	<b>5.500,00</b>
<b>6573</b>	<b>Subventions fonctionnement aux organismes publics (C.C.A.S, caisses des écoles)</b>	<b>1.000,00</b>	<b>1.000,00</b>
	Subvention fonctionnement C.C.A.S.	1.000,00	<b>1.000,00</b>
<b>6574</b>	<b>Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes droits</b>	<b>35.466,00</b>	<b>24.688,00</b>
<b>6574</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>27.840,00</b>	<b>16.940,00</b>
	Association VIEUX de Mézeray	1.450,00	<b>1.450,00</b>
	Familles Rurales de Mézeray	350,00	<b>350,00</b>
	Avenir Cycliste de Mézeray dont 50 € pour anniversaire du club	450,00	<b>500,00</b>
	Association Sportive de Mézeray (foot) dont 250 € pour porte de vestiaire	990,00	<b>1.240,00</b>
	Union Musicale de Mézeray	1.300,00	<b>1.350,00</b>
	Amicale Sapeurs Pompiers de Mézeray	750,00	<b>750,00</b>



Article	Intitulés	Budget 2006	Budget 2007
	Nature et Balade dont 1250 € pour emploi et présence exigée du Maire et C.A.	2.000,00	<b>2.100,00</b>
	UNC-AFN de Mézeray	100,00	<b>100,00</b>
	A.I.D.N.A. (Développement Niger) <i>si demande</i>	400,00	<b>400,00</b>
	Aide voyages scolaires <i>en fonction des demandes</i>	900,00	<b>En fonction demande</b>
	Miserus et compagnie (Théâtre)	0,00	<b>0,00</b>
	Racines et Patrimoine dont 300 € pour manifestation	600,00	<b>300,00</b>
	Fonds d'aide aux façades	2.250,00	<b>1.500,00</b>
	Tennis Club	500,00	<b>500,00</b>
	Autres subventions	2.500,00	<b>2.500,00</b>
	Association Les Pit'chounes	150,00	<b>200,00</b>
	Maison de retraite de Saint Jean du Bois	10.000,00	<b>Travaux achevés</b>
	Amicale laïque de Mézeray	3.000,00	<b>3.500,00</b>
	Aînés Ruraux		<b>Pas de demande</b>
	Gym volontaire (nouvelle association)	150,00	<b>200,00</b>
	<b>CANTON</b>	<b>6.122,00</b>	<b>6.160,00</b>
	Comice Agricole	1.950,00	<b>1.000,00</b>
	A.D.M.R de Malicorne (gestion Sablé) <i>si demande</i>	135,00	<b>135,00</b>
	CIUDANOVITA (association Roumanie)	250,00	<b>250,00</b>
	Office du tourisme Malicorne	475,00	<b>475,00</b>
	Centre aéré de Malicorne 750 € par fixe + 4,55 € journée /enfants	2.582,00	<b>3.500,00</b>
	Association École des Jeunes Sapeurs Pompiers	500,00	<b>500,00</b>
	Entente cantonale de Football	150,00	<b>200,00</b>
	Comité embellissement Malicorne	80,00	<b>100,00</b>
	<b>DIVERS</b>	<b>1.504,00</b>	<b>1.588,00</b>
	Croix Rouge	150,00	<b>200,00</b>
	Protection Civile de Noyen	50,00	<b>50,00</b>
	S.S.I.A.D. La Flèche (services soins infirmiers à domicile)	150,00	<b>150,00</b>
	La Croix Blanche : La Suze	50,00	<b>50,00</b>
	Prévention Routière	105,00	<b>105,00</b>
	A.P.A.J.H. (adultes et jeunes handicapés)	80,00	<b>80,00</b>
	Secours Populaire Le Mans	50,00	<b>50,00</b>
	Amicale Personnel Maison de Retraite de Saint Jean du Bois	90,00	<b>90,00</b>
	R.A.S.E.D. 2 € par enfant	414,00	<b>428,00</b>
	A.F.M. délégation Sarthe	90,00	<b>100,00</b>
	Virades de l'Espoir	90,00	<b>100,00</b>
	Association départementale des Francas	0,00	<b>Cotisation versée en cours d'année</b>
	A.A.S.S (Association accompagnement scolaire)	85,00	<b>85,00</b>
	Les amis des printemps poétiques de La Suze si participation des écoles	50,00	<b>50,00</b>
	France ALZHEIMER	50,00	<b>50,00</b>
<b>6741</b>	<b>Subventions ou dotations d'équipement en nature</b>		

## SEANCE DU 30 MARS 2007

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 : COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le projet de budget a déjà été présenté lors de la séance du 26 février dernier. Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) avait avalisé les grandes lignes proposées par la Municipalité. Depuis cette date, les chiffres ont simplement été affinés notamment en recettes.

Il n'est pas proposé à l'assemblée délibérante de nouveaux projets d'investissements majeurs et Monsieur le Maire soumet au vote le document budgétaire suivant (il est également précisé que le compte administratif a été voté et que le Conseil Municipal est toujours dans l'attente du Compte de Gestion qui doit être élaboré par les services du Trésor) :

## Section de Fonctionnement

<b>DÉPENSES</b>		<b>Prévu</b>	<b>Situation</b>	<b>Proposition</b>
<b>compte</b>	<b>Libellés</b>	<b>BP 2006</b>	<b>31/12/06</b>	<b>BP 2007</b>
<b>011</b>	<b>CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL</b>	<b>237.420,00</b>	<b>210.199,22</b>	<b>252.700,00</b>
<b>60</b>	<b>ACHATS ET VARIATION DE STOCKS</b>	<b>141.000,00</b>	<b>115.413,28</b>	<b>148.000,00</b>
60611	Eau et assainissement	4.500,00	3.175,79	4.000,00
60612	Energie - Electricité	13.000,00	13.401,32	16.000,00
60621	Combustibles : fioul et gaz	23.000,00	21.940,07	24.500,00
60622	Carburants	4.000,00	2.010,93	3.000,00
60623	Alimentation : repas cantine	42.000,00	35.998,19	46.500,00
60631	Produits d'entretien des bâtiments	3.000,00	2.014,03	5.000,00
60632	Acquisition de divers petits matériels	8.000,00	9.555,34	10.000,00
60633	Fournitures de voirie	12.000,00	17.254,77	17.000,00
60636	Vêtements de travail	1.000,00	478,14	1.000,00
6064	Fournitures de bureau	4.500,00	2.983,28	4.000,00
6067	Fournitures scolaires	6.000,00	6.399,03	7.000,00
6068	Autres fournitures	20.000,00	202,39	10.000,00
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>64.000,00</b>	<b>55.969,75</b>	<b>65.000,00</b>
6135	Locations photocopieurs, matériel voirie et SATAS	5.500,00	4.972,28	5.000,00
61522	Entretien bâtiments	8.000,00	10.626,38	8.000,00
61523	Entretien voies et réseaux	18.000,00	13.722,82	15.000,00
61551	Entretien matériel roulant	9.000,00	5.909,58	9.000,00
61558	Entretien divers matériels Sce Technique (autres que véhicules)	4.000,00	5.271,23	5.000,00
6156	Contrats maintenance : bâtiments, copieurs, logiciels	7.500,00	5.863,10	11.000,00
616	Primes d'assurance des bâtiments	8.000,00	7.141,70	7.500,00
6182	Documentations générales et technique	1.500,00	917,17	2.000,00
6184	Frais de formation	1.000,00	1.176,47	1.500,00
6188	Autres frais divers	1.500,00	369,02	1.000,00
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>26.920,00</b>	<b>32.699,12</b>	<b>32.700,00</b>
6225	Indemnités comptable et régisseur	700,00	420,39	500,00
6226	Honoraire : géomètre, notaire, DDE	6.000,00	5.025,45	4.000,00
6231	Avis dans la presse : modification POS	500,00	767,68	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	7.000,00	8.635,44	8.500,00
6237	Publications	500,00	4.923,40	3.500,00
6248	Divers (transports)	1.500,00	4.822,63	5.000,00
6251	Voyages et déplacement du personnel	100,00	305,76	500,00
6261	Frais d'affranchissement	2.500,00	2.874,64	3.200,00
6262	Frais de télécommunications	5.500,00	4.159,85	5.000,00
6281	Cotisations associations des Maires (France et canton)	1.000,00	746,54	1.000,00
6282	Frais de gardiennage (gardiennage église)	120,00		
6288	Autres : paiement piscine à La Suze	1.500,00	17,41	1.000,00
<b>063</b>	<b>IMPÔTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>	<b>5.500,00</b>	<b>6.117,00</b>	<b>7.000,00</b>
63512	Taxes foncières (dont ordures ménagères)	5.500,00	5.859,00	7.000,00
6355	Taxes et impôts véhicules		258,00	
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>326.350,00</b>	<b>322.417,88</b>	<b>349.100,00</b>
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>12.800,00</b>	<b>11.692,08</b>	<b>12.000,00</b>
621	Personnel extérieur service : personnel SCORE	12.800,00	2.512,11	
6218	Autre personnel extérieur		9.179,97	12.000,00
<b>63</b>	<b>IMPÔTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>	<b>4.350,00</b>	<b>3.895,78</b>	<b>4.200,00</b>
6332	Cotisations versées au FNAL	250,00	191,93	200,00
6336	Cotisations au Centre de Gestion	4.100,00	3.703,85	4.000,00
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>309.200,00</b>	<b>306.830,02</b>	<b>332.900,00</b>
6411	Personnel titulaire	201.500,00	199.160,26	208.000,00
6413	Personnel non-titulaire		8.227,47	20.000,00
64131	Rémunération principale	300,00		
6451	Cotisations à l'URSSAF	45.000,00	37.039,08	41.000,00



## Section de Fonctionnement (suite...)

<b>DÉPENSES</b>		<b>Prévu</b>	<b>Situation</b>	<b>Proposition</b>
<b>compte</b>	<b>Libellés</b>	<b>BP 2006</b>	<b>31/12/06</b>	<b>BP 2007</b>
6453	Cotisations Caisse de Retraite : CNRACL	46.000,00	47.116,71	49.000,00
6455	Cotisations assurances du personnel : GROUPAMA	13.000,00	11.570,00	10.400,00
6458	Cotisations CNAS	1.900,00	1.797,00	2.000,00
6475	Médecine du Travail, pharmacie	1.500,00	1.387,50	1.500,00
<b>014</b>	<b>ATTÉNUATION DE CHARGES</b>	<b>2.550,00</b>	<b>945,00</b>	<b>1.000,00</b>
<b>73</b>	<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>2.500,00</b>	<b>945,00</b>	<b>1.000,00</b>
7395	Dégrèvement taxes foncières jeunes agriculteurs	50,00		
7397	Reversement T.P. Les Mésangères	2.500,00	945,00	1.000,00
<b>065</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION</b>	<b>133.280,00</b>	<b>123.354,47</b>	<b>115.460,00</b>
6531	Indemnités élus	43.500,00	42.837,20	43.500,00
6533	Cotisations de retraite des élus	1.500,00	1.448,64	1.600,00
6535	Frais formation des élus	100,00		
65372	Fonds allocation élu F.M.	50,00	38,11	50,00
6553	Contingent Service Incendie	22.130,00	22.130,00	22.410,00
6554	Cotisation organisme regroupé : La Vézanne, salle des sports de Malicorne	29.000,00	27.406,80	21.400,00
65736	Subventions fonctionnement CCAS	3.000,00	1.000,00	1.500,00
6574	Subventions associations	34.000,00	28.493,72	25.000,00
<b>066</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>50.000,00</b>	<b>49.015,33</b>	<b>54.000,00</b>
6611	Intérêts emprunts et dettes	50.000,00	49.015,33	50.000,00
668	Autres charges financières			4.000,00
<b>067</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	1.000,00		
<b>023</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>224.555,00</b>		<b>217.946,00</b>
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>17.000,00</b>		<b>0,00</b>
<b>002</b>	<b>DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>992.155,00</b>	<b>705.931,90</b>	<b>990.206,00</b>

Pour équilibrer la section de fonctionnement en dépenses, les recettes suivante sont attendues :

## Section de Fonctionnement

<b>RECETTES</b>		<b>Prévu</b>	<b>Situation</b>	<b>Proposition</b>
<b>compte</b>	<b>Libellés</b>	<b>BP+DM 2006</b>	<b>31/12/06</b>	<b>BP 2007</b>
<b>002</b>	<b>EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>95.180,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42.547,00</b>
002	Excédent antérieur reporté (n-1)	95.180,00	0,00	42.547,00
<b>013</b>	<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>2.000,00</b>	<b>3.224,24</b>	<b>4.500,00</b>
6419	Remboursement rémunération personnel	2.000,00	3.224,24	4.500,00
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>52.200,00</b>	<b>61.435,23</b>	<b>63.500,00</b>
70311	Concessions dans le cimetière	500,00	1.376,00	1.000,00
70323	Redevance occupation du domaine public (France Telecom)	1.500,00	1.985,57	2.000,00
7037	Contribution dégradation voies		119,24	0,00
7067	Redevances périscolaires : cantine et garderie	48.000,00	54.446,64	57.000,00
70878	O.M. locataires	1.700,00	1.429,94	1.500,00
7088	Autres produits annexes	500,00	2.077,84	2.000,00
<b>73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>309.000,00</b>	<b>315.760,58</b>	<b>330.000,00</b>
7311	Contributions directes : impôts locaux	247.000,00	250.525,00	261.000,00
7336	Droits de place		120,00	
7343	Taxe sur les pylônes électriques	32.000,00	33.132,00	36.000,00
7363	Impôts sur les spectacles		30,00	
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	30.000,00	31.953,58	33.000,00
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>463.275,00</b>	<b>462.745,56</b>	<b>480.159,00</b>
7411	Dotations forfaitaire ETAT : Subvention de l'Etat	270 550,00	270 397,00	277 100,00

## Section de Fonctionnement (suite...)

<b>RECETTES</b>		<b>Prévu BP+DM 2006</b>	<b>Situation 31/12/06</b>	<b>Proposition BP 2007</b>
<b>compte</b>	<b>Libellés</b>			
74121	Dotation solidarité rurale 1	76.000,00	50.982,00	
74122	Dotation solidarité rurale 2		24.615,00	89.604,00
74127	Dotation nationale péréquation TP	73.500,00		
745	Dotation spéciale instituteurs	2.600,00	2.671,00	2.600,00
746	Dotation Générale de Décentralisation	200,00	229,00	
74718	Autres subventions ETAT (Elections, ...)		191,61	500,00
74832	FDTP (Fonds Départ. TP)	8.000,00	10.057,95	8.000,00
74833	Etat - Compensation Taxe Professionnelle	3.534,00	3.534,00	3.130,00
74834	Etat - Compensation Taxe Foncière : FNB + FB	13.813,00	12.662,00	13.280,00
74835	Etat- Compensation Taxe Habitation	15.078,00	13.822,00	12.945,00
74837	Fonds National de Péréquation TP		73.584,00	73.000,00
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS GESTIONCOURANTE</b>	<b>70.500,00</b>	<b>68.461,14</b>	<b>69.500,00</b>
752	Revenus des immeubles (locatifs + salle communale)	67.000,00	66.070,67	67.000,00
758	Produits divers (Rembt avoirs et chauffage)	3.500,00	2.390,47	2.500,00
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>-</b>	<b>293,38</b>	<b>-</b>
775	Produits cession immobilisation		245,00	-
778	Autres produits exceptionnels		48,38	
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>992.155,00</b>	<b>911.920,13</b>	<b>990.206,00</b>

## Section d'Investissement

<b>DEPENSES</b>			
<b>Libellés</b>	<b>RAR</b>	<b>BP 07</b>	<b>Total</b>
Extension du Groupe Primaire	200.000,00		200.000,00
Matériel et travaux à la cantine	45.000,00		45.000,00
Modification du P.O.S.	3.000,00		3.000,00
Terrain de Foot	2.800,00		2.800,00
Zone Artisanale	30.000,00		30.000,00
Déficit d'investissement 2006	259.683,00		259.683,00
Capital des emprunts		78.000,00	78.000,00
<b>GROUPE SCOLAIRE : 37 000</b>			
Mobilier pour deux classes		9.000,00	9.000,00
Informatique pour les écoles		3.000,00	3.000,00
Enrobé dans la cour de l'école		22.000,00	22.000,00
Divers		3.000,00	3.000,00
<b>VOIRIE : 183 371</b>			
Enfouissement des réseaux route de LA SUZE		60.000,00	60.000,00
Acquisition d'un camion		41.371,00	41.371,00
Programme annuel d'entretien des voies communes		50.000,00	50.000,00
Refonte de la signalétique		32.000,00	32.000,00
<b>BATIMENTS : 20 000</b>			
Menuiseries diverses		8.000,00	8.000,00
Réfection intérieure de la Salle Poly.		5.000,00	5.000,00
Cantine (travaux et matériel)		7.000,00	7.000,00
<b>MAIRIE : 47 000</b>			
Peinture façade avant		7.000,00	7.000,00
Rénovation de la façade arrière		10.000,00	10.000,00
Réfection intérieure		29.000,00	29.000,00
Imprimante		1.000,00	1.000,00
<b>ZONE ARTISANALE : 130 000</b>			
Zone Artisanale		130.000,00	130.000,00
<b>DIVERS : 8 000</b>			
Matériels divers		8.000,00	6.000,00
Illuminations de Noël		2.000,00	2.000,00
<b>TOTAL</b>	<b>540.483,00</b>	<b>503.371,00</b>	<b>1.043.854,00</b>



## Section d'Investissement (suite...)

<b>RECETTES</b>			
<b>Libellés</b>	<b>RAR</b>	<b>BP 07</b>	<b>Total</b>
Subvention C.G. pour la Cantine : travaux et matériel	11.590,00		11.590,00
Subvention C.G. pour la Voirie Rurale	3.714,00		3.714,00
Emprunt non affecté	200.000,00		200.000,00
Affectation du résultat	258.622,00		258.622,00
Réserve Parlementaire et DGE pour l'école Primaire	66.557,00		66.557,00
Virement du fonctionnement vers l'investissement		217.946,00	217.946,00
Récupération de la TVA (2005)		33.284,00	33.284,00
Aliénation d'une maison (024)		105.000,00	105.000,00
Taxe Locale d'Equipement		4.300,00	4.300,00
Subvention de Madame ALBAGLI		6.000,00	6.000,00
DGE pour réfection de la Mairie		7.000,00	7.000,00
Subvention C.G. pour signalétique		8.000,00	8.000,00
Reprise de l'ancien tracteur		7.500,00	7.500,00
Subvention C.G. pour la voirie rurale (20 % de subvention)		5.000,00	5.000,00
EMPRUNT POUR EQUILIBRER		109.341,00	109.341,00
<b>TOTAL</b>	<b>540.483,00</b>	<b>503.371,00</b>	<b>1.043.854,00</b>

## PROGRESSION DES RECETTES DEPUIS 2002

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Impôts locaux	207 594,00	226 000,00	233 000,00	244 327,00	247 000,00	261 477,00
D.G.F	235 000,00	237 000,00	245 000,00	266 000,00	270 000,00	277 000,00
D.S.R.	45 888,00	46 300,00	54 000,00	67 286,00	75 597,00	89 602,00
<b>TOTAUX</b>	<b>488 482,00</b>	<b>509 300,00</b>	<b>532 000,00</b>	<b>577 613,00</b>	<b>592 597,00</b>	<b>628 079,00</b>

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 :

### ASSAINISSEMENT

#### Section de Fonctionnement

<b>DÉPENSES</b>		<b>Prévu</b>	<b>Situation</b>	<b>Proposition</b>
<b>compte</b>	<b>Libellés</b>	<b>BP 2006 + DM</b>	<b>31/12/06</b>	<b>BP 2007</b>
<b>011</b>	<b>ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>	<b>1 000,00</b>	<b>377,14</b>	<b>1 000,00</b>
618	Divers : SOA et Droit de passage SNCF	1 000,00	341,14	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés		36,00	
<b>023</b>	<b>AUTOFINANCEMENT COMPL. INVEST.</b>	<b>20 949,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 063,00</b>
023	Virement vers investissement	20 949,00		18 063,00
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>1 553,00</b>	<b>1 615,01</b>	<b>4 500,00</b>
6611	Intérêts des emprunts & dettes	1 553,00	1 615,01	4 500,00
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AMORTIS. &amp; PROVISIONS</b>	<b>17 016,00</b>	<b>16 835,20</b>	<b>19 000,00</b>
681	Amortissement des biens : 60 ans pour les réseaux	17 016,00	16 835,20	19 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>40 518,00</b>	<b>18 827,35</b>	<b>42 563,00</b>

#### Section de Fonctionnement

<b>RECETTES</b>		<b>Prévu</b>	<b>Situation</b>	<b>Proposition</b>
<b>compte</b>	<b>Libellés</b>	<b>BP 2006 + DM</b>	<b>31/12/06</b>	<b>BP 2007</b>
<b>013</b>	<b>ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>	<b>63,00</b>	<b>81,03</b>	<b>90,00</b>
66	CHARGES FINANCIÈRES	63,00	81,03	90,00
6611	I.C.N.E	63,00	81,03	90,00
<b>70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS, MARCHANDISES</b>	<b>23 900,00</b>	<b>18 615,20</b>	<b>24 000,00</b>
704	Raccordements des particuliers à l'assainissement	4 900,00	4 597,64	5 000,00

## Section de Fonctionnement (suite...)

<b>RECETTES</b>		<b>Prévu BP 2006 + DM</b>	<b>Situation 31/12/06</b>	<b>Proposition BP 2007</b>
<b>compte</b>	<b>Libellés</b>			
7061	Redevances assainissement	19 000,00	14 017,56	19 000,00
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS</b>	<b>2 500,00</b>	<b>1 783,00</b>	<b>2 000,00</b>
741	Primes d'épuration	2 500,00	1 783,00	2 000,00
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>6 655,00</b>	<b>6 654,05</b>	<b>7 000,00</b>
777	Quote-part subvention investissement	6 655,00	6 654,05	7 000,00
<b>002</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>7 400,00</b>		<b>9 473,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>40 518,00</b>	<b>27 133,28</b>	<b>42 563,00</b>

La section de fonctionnement s'équilibre donc à 42 563 € pour le budget assainissement et les projets d'investissements suivants sont présentés :

<b>DEPENSES</b>			
<b>Libellés</b>	<b>RAR</b>	<b>BP 2007</b>	<b>Total</b>
Turbine et débitmètre pour la station	11.100,00		11.100,00
TVA ORDRE	1.791,00		1.791,00
Capital des emprunts		9.000,00	9.000,00
Réfection du réseau au lotissement des Pins (travaux + M.O.)		372.000,00	372.000,00
TVA ORDRE POUR LES TRAVAUX 07		61.000,00	61.000,00
Amortissement des subventions		7.000,00	7.000,00
ICNE		90,00	90,00
<b>TOTAL</b>	<b>12.891,00</b>	<b>449.090,00</b>	<b>461.981,00</b>

<b>RECETTES</b>			
<b>Libellés</b>	<b>RAR</b>	<b>BP 2007</b>	<b>Total</b>
Subvention C.G. pour matériel station	4.771,00		4.771,00
TVA ORDRE	1.791,00		1.791,00
Affectation du résultat	6.329,00		6.329,00
Excédent d'investissement 2006		1.300,00	1.300,00
Virement de l'investissement		18.063,00	18.063,00
Amortissement des biens		19.000,00	19.000,00
Subvention C.G. pour les travaux du réseau du lotissement des Pins		93.000,00	93.000,00
ORDRE TVA SUR LES TRAVAUX 07		61.000,00	61.000,00
TVA REELLE SUR LES TRAVAUX 07		61.000,00	61.000,00
TVA REELLE N-1		3.600,00	3.600,00
EMPRUNT POUR EQUILIBRER		192.127,00	192.127,00
<b>TOTAL</b>	<b>12 891,00</b>	<b>449 090,00</b>	<b>461 981,00</b>

### LOCATION D'UN LOGEMENT DE FONCTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame et Monsieur COLLIN Michel occupent gracieusement, nonobstant une participation aux frais de chauffage, un logement de fonction situé 2 Rue Principale. En compensation, la Commune est attributaire d'une dotation de l'Etat dite « Dotation Spéciale Instituteur ». Prochainement, comme son conjoint, Madame COLLIN sera nommée « Professeur des Ecoles » et ne pourra donc plus bénéficier de cet avantage en nature conformément aux textes en vigueur. Les époux COLLIN ont souhaité néanmoins conserver ce logement et acquitter un loyer.

Des anciens logements de fonctions déclassés Rue du Stade sont actuellement occupés par des personnes privées et le loyer mensuel est de 270 à 280 € environ avec une revalori-

sation annuelle stipulée dans le bail. Après une réflexion et compte tenu de la superficie du logement convoité, la location mensuelle pourrait être de 300 €.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de louer aux conjoints COLLIN la maison située 2 rue Principale pour un coût mensuel de 300 €. Ce logement sera donc déclassé et un forfait annuel de 2 540 litres de fuel sera toujours facturé à Madame et Monsieur COLLIN. Maître KLEIN, notaire à LA FLECHE, est chargé de la rédaction de l'acte authentique et les frais seront supportés par les locataires. La présente délibération sera exécutoire dès la prochaine rentrée scolaire.*

### ALIÉNATION D'UN TRACTEUR

En concertation avec le service technique, il a été décidé d'acquérir un camion d'occasion correspondant à leurs



besoins (bennes multifonctions). Le tracteur de marque CASE, acheté en 2000 pour un coût de 22 061 €, devient donc inutile et il serait judicieux de le vendre car il possède encore une valeur certaine.

Par l'intermédiaire d'un représentant agricole, Monsieur Jean Louis FORGET domicilié « Le Champ de l'If » à ROEZE sur SARTHE, a fait savoir qu'il serait intéressé par une transaction avec la Commune. Cette dernière, compte tenu du bon état de l'engin, a proposé de le céder moyennant le paiement d'une somme de 10 000 €. Le prix a été accepté par Monsieur FORGET et la vente sera finalisée dès livraison du nouveau camion au service technique.

Actuellement, Monsieur Serge BOUGARD est à la recherche d'un matériel et a sollicité différents fournisseurs (une proposition relativement séduisante par son prix est actuellement à l'étude).

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'aliéner au profit de Monsieur FORGET le tracteur de type CASE acheté en 2000. Le coût de la transaction sera de 10 000 € et Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires pour finaliser la vente et à exécuter toutes les opérations d'ordre comptables réglementaires en concertation avec le Trésor Public.*

### AUTORISATION DE LOTIR POUR UNE ZONE ARTISANALE

Par délibération en date du 26 février dernier, le Conseil Municipal a approuvé la modification du POS. Cette procédure contraignante avait pour finalité d'ouvrir à l'urbanisation une zone NA de 2 hectares environ pour des activités économiques notamment artisanales. La maîtrise d'oeuvre du projet a été confiée à « LA SUZE VRD » qui a préparé un projet de viabilisation ainsi qu'une autorisation de lotir.

Le dossier d'urbanisme a été déposé le 1<sup>er</sup> mars dernier à la Direction Départementale de l'Équipement du Mans chargé de l'instruction de ce type de dossier. Le délai légal pour rendre réponse est de trois mois mais le Conseil Municipal, compte tenu de l'urgence de l'opération, souhaite un avis administratif dans les plus brefs délais. Une suspension dudit délai pour « dossier incomplet » ne sera pas admise car c'est un moyen classique pour gagner quelques jours supplémentaires et retarder ainsi la délivrance de l'arrêté de lotir.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une auto-*

*risation de lotir pour la viabilisation de la zone artisanale et demande au service de l'Équipement compétent de statuer dans les meilleurs délais.*

### COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DU MAIRE

**Chemins ruraux :** Il a été signalé à Monsieur le Maire que des engins à moteur notamment des « quads » détérioraient fortement les chemins de randonnées. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a consulté les textes en vigueur sur le sujet et la Cour Administrative d'Appel de NANTES dans son arrêt du 16 décembre 2003, a autorisé qu'un Maire prohibe la circulation des véhicules motorisés (cyclomoteurs, motocyclettes y compris de cross et véhicules automobiles) autres qu'à vocation agricole sur les chemins ruraux ou d'exploitation de la commune. La restriction à une liberté est adaptée à l'intérêt que le Maire poursuit précise la CAA de NANTES. Les interdictions apportées par l'arrêté municipal à la circulation des véhicules à moteur sur les chemins de la commune sont justifiées par la vocation de parcours de randonnée pédestre, équestre et cycliste qu'ont ces voies. Cette jurisprudence a été confirmée par le Conseil d'Etat le 31 Mai 2006.

Monsieur le Maire précise qu'il utilisera prochainement ses pouvoirs de police pour interdire certains engins sur quelques chemins de randonnées peu adaptés à cette pratique et préserver ainsi l'aspect champêtre de la commune.

**Personnel Communal :** Une ébauche de réflexion a été menée sur la restructuration du service scolaire notamment la cantine. Avec la mise en place d'un deuxième service, l'ensemble du personnel sera mobilisé entre 12 h et 13 h 30. La pérennité du 2<sup>e</sup> service à la cantine n'est pas assurée dans le temps mais la loi du 17 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale autorise désormais un Maire à recruter un contractuel sur un poste relativement précaire (les rationnaires peuvent très bien diminués de façon conséquente dans deux ou trois ans). La réorganisation des services devra être validée avant la fin de la présente année scolaire.

**Tarif à l'accueil péri scolaire :** Une seconde personne est indispensable pour assurer la surveillance et les tarifs seront revus pour la prochaine rentrée. Une facturation à la demi heure est envisagée malgré les problèmes de gestion. Par ailleurs, une prolongation du service jusqu'à 18 h 30 est en discussion. La décision sera prise en tenant compte des besoins exprimés.

## SEANCE DU 28 JUIN 2007

### ALIÉNATION ÉVENTUELLE DE DEUX CHEMINS RURAUX

Monsieur Didier HAUTREUX étant personnellement intéressé par cette affaire a été invité à quitter la salle des délibérations. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux personnes souhaitent acquérir partiellement des chemins ruraux sous utilisés pour améliorer les structures de leur exploitation.

1er dossier : Georges EMERY

Monsieur EMERY domicilié à MALICORNE possède les parcelles cadastrées C n°406, 407 et 408 dans le secteur des « Champs ». Sa propriété est traversée par une partie du Chemin Rural n°19 dit de la « Fleurionnière » et il souhaite donc l'acquérir pour constituer juridiquement une seule et même parcelle. Il est à signaler que la renonciation des riverains sera inutile si le projet d'aliénation est soumis à

enquête publique car Monsieur EMERY est l'unique propriétaire dans le secteur concerné par l'affaire.

2ème dossier : HAUTREUX Didier

Monsieur Didier HAUTREUX exploitant à la « Jauterie » a également pour projet d'acquiescer une partie du chemin rural n°32 qui longe sa propriété. Une transaction éventuelle lui permettrait d'édifier une stabulation pour ses animaux. Une telle structure est désormais exigée pour l'obtention des chartes dites « bonnes pratiques » ou « bien être de l'animal ». Contrairement à Monsieur EMERY, il devra obtenir un document des riverains spécifiant qu'ils renoncent à exercer leur droit de préemption sur la vente de ce chemin.

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à aliéner une partie des chemins ruraux n°19 et 32 au profit de Messieurs EMERY et HAUTREUX. Le coût de la transaction sera de 0.30 € TTC le m<sup>2</sup> et les frais relatifs à cette transaction seront à la charge des demandeurs.***

Pour le dossier HAUTREUX, l'entrée du chemin ne sera pas vendu pour que Monsieur GRIMAULT puisse accéder librement à sa propriété.

***Le Conseil Municipal désigne Monsieur Alain DAVAZE, Maire de MALICORNE, pour diligenter les deux enquêtes publiques qui seront menées simultanément. Les renoncements des riverains à leur droit de préemption seront versés au dossier d'enquête.***

## **1.2 RAPPORT ANNUEL SUR LE COÛT ET LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT**

La loi du 8 février 1995 impose au Maire de présenter un rapport annuel sur le coût et le fonctionnement du service public communal de l'assainissement.

### **A) Fonctionnement et qualité du service**

Le patrimoine du service est composé de :

- 9 kilomètres de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées, des eaux pluviales et unitaires
- 3 postes de relèvement (les Pins, Place de l'église, route de la Vézanne)
- 1 station d'épuration d'une capacité totale de 1000 équivalents habitants.

La commune assume les prérogatives d'autorité organisatrice et s'assure que le service est rendu au niveau requis pour les usagers. Elle a confié à la Compagnie Fermière de Services Publics les missions de dépollution, collecte des eaux usées, refoulement, relèvement, facturation et gestion de la clientèle.

La gestion du service a été concédée à VEOLIA EAU dans le cadre d'un contrat de type affermage en date du 1<sup>er</sup> janvier 2000 (pas d'évolution contractuelle en 2006).

Le volume reçu est de 52 780 m<sup>3</sup> et la charge hydraulique est dépassée lors des périodes pluvieuses. Le volume d'eaux parasites représente 66 % de l'assiette de la redevance soit 34 834 m<sup>3</sup> (30 500 en 2005). Ce problème est récurrent et doit impérativement être solutionné pour garantir la pérennité de l'ouvrage. Une restructuration des réseaux est pro-

grammée dans le secteur du lotissement des « Pins » mais l'opération sera sans doute repoussée car le Conseil Général n'a pas encore statué sur notre demande de subvention (les crédits pour l'année sont déjà épuisés).

Les effluents traités respectent les normes de rejet de l'arrêté de 1996.

Les analyses des boues confirment leur aptitude à la valorisation agricole et la production est inférieure à celle calculée au regard de la charge reçue sur la station d'épuration. Il est rappelé la présence de deux silos à boues d'une capacité de 150 m<sup>3</sup> et 120 m<sup>3</sup>.

Le délégataire a également pour mission :

- le suivi analytique de l'eau traitée sur les paramètres suivants : ammonium, nitrate, phosphore
- les prélèvements d'auto surveillance et de boues
- les réglages de l'installation (temps d'aération, recyclage des boues, dosage des réactifs)
- les extractions des boues en excès
- l'évacuation des sous produits : le dégrilleur posé en fin d'année 2006 a déjà refusé 1.5 Tonnes de sous produits (présence de fillasse, graisses). Cet équipement va grandement contribuer à améliorer le rendement épuratoire de la station. Les sous produits de dégrillage sont transportés à la station de CERANS-FOULLETOURTE dans une benne de stockage et évacués pour être incinérés au MANS. La mise en place d'un débitmètre électromagnétique est effective depuis le mois d'octobre dernier. La nouvelle turbine d'aération donne déjà des résultats satisfaisants.
- le nettoyage des ouvrages et l'entretien des espaces verts
- le contrôle des exploitations électriques par un organisme agréé.

***VEOLIA EAU préconise à la commune de se doter d'urgence d'une deuxième pompe en secours sur le poste de relèvement de la « Vézanne ». La Compagnie Fermière souligne le risque de déversement accidentel dans le milieu naturel en cas de dysfonctionnement d'un groupe.***

***Elle propose aussi, bien entendu, des travaux d'étanchéité du réseau (elle se réfère à l'étude réalisée par SAFEGE ENVIRONNEMENT).***

### **B) Coût du service**

Les recettes du service d'assainissement étaient de 51 987 € (46 181 € en 2005) et se décomposent ainsi : 348 foyers pour un volume facturé de 31 843 m<sup>3</sup>,

- Compagnie Fermière : 34 055 €
- Collectivité : 17 932 € (15 456 € en 2005)

La tarification en vigueur est conforme à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992.

### **• Tarifs 2006**

PART DISTRIBUTEUR

- Abonnement : 30,30 € H.T.
- Consommation au m<sup>3</sup> : 0,7821 € H.T.

PARTS COLLECTIVITÉ

- Abonnement : 12,00 € H.T.
- Consommation au m<sup>3</sup> : 0,4500 € H.T.



Pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, un usager du service public communal de l'assainissement et de l'eau potable acquittera une somme de 412.04 € TTC soit une augmentation de 3.78 % par rapport à 2005. Le client verse également 14.76 € H.T. à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour lutter contre la pollution soit une augmentation substantielle de 39.77 % (par contre, les subventions allouées par l'Agence aux collectivités diminuent...).

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal avalise le rapport 2006 sur le coût et le fonctionnement du service public communal de l'assainissement.*

### APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA VIABILISATION DE LA ZONE ARTISANALE ET DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE AU M<sup>2</sup>

Une modification du POS a été menée à bien pour permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une zone NA de 2 hectares environ destinée à accueillir des activités économiques. Par délibération en date du 26 février dernier, le Conseil Municipal a approuvé cette modification du POS qui est devenue effective un mois après sa publication et transmission aux services de la sous-préfecture.

Un permis de lotir (formalité substantielle), a été déposé au mois de Mars auprès du service instructeur compétent (DDE du MANS). La délivrance de l'autorisation, après moult péripéties notamment la création d'une placette de retournement, est imminente. Il est nécessaire de préparer dès maintenant l'appel d'offres. Monsieur Jean Jacques THEBAULT, maître d'oeuvre de l'opération, a chiffré le projet à moins de 290 000 € H.T. En concertation avec ce dernier, il a été décidé que le lot « espaces verts » serait réalisé en régie par le service technique communal. Le lot n°1 concernera la voirie, le terrassement et l'assainissement et le lot n°2 les réseaux divers. Un appel d'offres ouvert sera organisé et l'annonce diffusée dans le BOAMP. En marge de la procédure relative au Marché Public, il conviendrait également de fixer le prix de vente du terrain au mètre carré. Il semble logique et cohérent de fixer à 3 € TTC le mètre carré cédé car l'espace économique sera uniquement occupé par des artisans.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour la viabilisation de la zone artisanale et à signer les actes d'engagement avec les entreprises après réunion de la Commission d'Appel d'Offres, fixe à 3 € TTC le prix de vente des terrains au m<sup>2</sup> et autorise Monsieur le Maire à signer les futurs actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour finaliser les transactions.*

### DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL ET VENTE DE MATÉRIEL DIVERS DONT LE MASTER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le matériel de la cantine scolaire notamment les appareils de cuisson a été entièrement renouvelé. La mise aux normes de l'installation électrique est également achevée et l'investissement s'est élevé à plus de 40 000 € nonobstant la participation financière du Département. Pour clôturer enfin

cet important programme, il serait opportun, pour faciliter la tâche des fonctionnaires affectés à ce service, d'acquérir une auto laveuse et un lave vaisselle car ce dernier fonctionne très mal et n'est plus adapté aux besoins actuels (effectif pléthorique). Des devis ont été sollicités auprès d'entreprises spécialisées en la matière et le résultat des différentes consultations est le suivant :

- Lave vaisselle (FROID EXPRESS) : 3 410.00 € H.T.

- Auto laveuse (ANAXIS) : 3 011.21 € H.T.

TOTAL GÉNÉRAL : 6 421.21 € H.T.

Le Conseil Général est susceptible d'apporter une aide financière de 30 % soit une somme de 1 926 €. Le reliquat à la charge de la commune serait donc de 4 495 €.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour financer l'acquisition d'une auto laveuse et d'un lave vaisselle. Approuve le plan de financement de l'opération soit 4 495 € H.T à la charge de la collectivité (il est demandé 30 % du montant H.T. de l'investissement au Conseil Général).*

*Monsieur le Maire est également chargé d'aliéner l'ancien mobilier de la cantine (le four, la friteuse et le plan de travail).*

*Dans un autre domaine, Monsieur le Maire est également habilité à vendre le camion dit « MASTER » à Monsieur Etienne MARTIN pour un coût de 750 € TTC et à passer toutes les écritures nécessaires pour sortir le bien de l'actif et constater la moins value.*

### 2.2 TARIFS POUR LA GARDERIE PÉRI-SCOLAIRE

L'affluence est de plus en plus importante à la garderie périscolaire et pour le confort des enfants, il a été décidé de doubler le poste (l'aspect sécurité a également été pris en compte). A la demande de certains parents, l'amplitude horaire sera plus importante notamment le soir car la fermeture du service est prévue à 18 h 30 et non plus à 18 h 00.

Bien entendu, toutes ces nouvelles prestations ont un coût non négligeable au niveau de la masse salariale et il semble judicieux d'augmenter les tarifs qui étaient assez bas.

Le matin (7 h 30 – 8 h 45) un forfait unique de 2 € la présence pourrait être instauré.

Par contre, le soir (16 h 30 – 18 h 30), 2 tranches de tarification pourraient être appliquées :

- 2 € une heure de présence ou moins,

- 1 € pour la 2<sup>e</sup> heure (toute heure commencée devra être acquittée).

Monsieur le Maire rappelle également qu'un goûter est proposé aux enfants qui bénéficient des prestations du soir.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal avalise la nouvelle tarification de la garderie périscolaire soit 2 € le matin et 3 € pour deux heures le soir (2 € la première heure et 1 € la seconde). Cette délibération sera exécutoire dès la prochaine rentrée scolaire 2007-2008.*



### TARIFS POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le décret n°2000.672 du 19 juillet 2000 stipulait que le prix moyen des repas servis au sein d'un service de restauration aux élèves des écoles primaires et maternelles pouvaient varier chaque année dans la limite d'un taux fixé par Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances. Depuis de très longues années, l'augmentation autorisée était de 2 % environ.

Le décret n°2006.753 du 29 juin 2006 paru au Journal Officiel du 30 juin 2006 précise désormais que « les prix des repas ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service y compris lorsqu'une modulation est appliquée ». Les prix des repas ne sont plus encadrés comme les années antérieures et le Conseil Municipal peut les fixer quasi librement.

Monsieur le Maire rappelle que le prix de revient d'un repas était de 5.15 € en 2005 (déficit annuel du service de 45 000 €) et que les dépenses d'investissements avaient été occultées de ce calcul telles que l'acquisition d'une cellule de refroidissement etc. La loi autorise aussi la prise en compte des dépenses d'investissement pour déterminer le coût réel d'un repas.

Cette année, le matériel de la cuisine a été entièrement renouvelé ce qui a entraîné une mise aux normes des installations électriques. L'opération s'est élevée à plus de 40 000 € TTC. Le déficit du service va encore s'accroître cette année car il faut acquérir un lave-vaisselle et organiser un second service pour accueillir dans des conditions décentes les usagers. Actuellement, la tarification est la suivante :

- Maternelle : 2,80 €
- Primaire : 3,00 €

Le décret du 29 juin 2006 permet de réajuster les tarifs et de combler très partiellement le déficit récurrent de ce service public communal. Monsieur le Maire précise également que la société SCORE SERVICES a procédé au début de l'année à une hausse de ses prestations aussi bien au niveau de la fourniture des repas que du personnel mis à disposition (aide cantinière). La proposition suivante est faite pour la prochaine rentrée scolaire :

- Maternelle : 2,90 € soit +3,60 %
- Primaire : 3,15 € soit + 5,00 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 3,15 € le prix du repas pour un élève du Primaire et à 2,90 € pour un enfant de la Maternelle. Le repas exceptionnel sera facturé 4,20 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service administratif a calculé le prix de revient d'un repas pour l'année 2006 et qu'il est de 5.33 €. Le déficit global du service pour l'année passée est donc de 50 192 €. En y incluant les investissements récents tels que le renouvellement du matériel de cuisine, la mise aux normes des installations électriques, le déficit est de 88 192 € (prix d'un repas 7.36 € pour la collectivité).

Le Conseil Municipal constate que ce service est très onéreux pour la collectivité et qu'il faudrait peut être revaloriser

encore les tarifs. Monsieur le Maire acquiesce et préconise une augmentation raisonnée tous les ans.

### CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES POUR LA GARDERIE PÉRI SCOLAIRE, DÉSIGNATION DU RÉGISSEUR

La tarification du service de la garderie péri scolaire était assurée par les services administratifs. La procédure était contraignante car il fallait émettre des titres de recettes pour des sommes souvent très modiques (1.50 € ou 3 €). Il a semblé judicieux de confier le recouvrement à un agent volontaire et de créer une régie de recettes. Cette procédure dite de la régie a pour objet d'autoriser un agent communal, qui constate et assoit la recette (prix de la prestation du service, accomplissement de formalités) à en percevoir aussitôt le montant dès la liquidation définitive de l'opération donnant lieu au versement. Cet agent, appelé régisseur de recettes, reverse ultérieurement au comptable du trésor les sommes encaissées par ses soins.

Le montant mensuel des fonds maniés sera de 1 200 € environ et l'indemnité annuelle de responsabilité fixée par l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 sera de 110 €. Le régisseur ne sera pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur. Un fonds de caisse d'un montant de 100 € sera mis à la disposition du régisseur et le montant maximum de l'encaisse autorisé est fixé à 1 200 €. Le régisseur sera tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé et au minimum une fois par mois. Conformément à la réglementation, un régisseur suppléant sera désigné et remplacera le titulaire en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel.

Monsieur le Maire rappelle également que les régisseurs et les suppléants sont personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer une régie de recettes pour le recouvrement des prestations de la garderie péri scolaire. Il est précisé à l'Administration du Trésor que le régisseur sera dispensé d'un cautionnement et qu'il percevra une indemnité annuelle de 110 €. Un fond de roulement de 100 € lui sera alloué et le maximum de l'encaisse sera de 1 200 €.*

### COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DU MAIRE

#### **- Environnement :**

Le Conseil Municipal félicite le service technique pour l'aménagement global du parc de la Mairie. Le site est désormais beaucoup plus accueillant pour le public et les visiteurs.

#### **- Cérémonies :**

En accord avec la direction de l'école, l'inauguration de l'extension du groupe scolaire primaire est programmée pour le mois d'octobre ou de novembre. Le jeu dit de « la cabane de l'ours » sera acheté prochainement et cette mani-



festation sera l'occasion de célébrer les 50 ans de l'école primaire. Une plantation d'arbres sera réalisée par les élèves qui devront choisir conjointement avec un spécialiste en la matière les diverses essences (projet pédagogique prévu à la rentrée).

Le mardi 10 juillet, à 18 h 30 dans le parc de la Mairie, un hommage sera rendu à Monsieur MARTIN Etienne qui a battu le record mondial de la plus grande distance parcourue en voiture sans permis, soit 6 110 kilomètres en 10 jours (aller – retour MEZERAY - MARRAKECH). Ce périple lui permet d'entrer dans le fameux « livre des records ».

### **- Association « Nature et Balade » :**

Un nouveau bureau a été constitué et un emploi pourrait être transféré à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Néanmoins, le salarié sera toujours basé aux « Mésangères ». L'association reviendra donc à sa vocation première qui est l'entretien et le balisage des chemins de randonnées.

### **- Forum des associations :**

Le Conseil Municipal estime qu'il serait judicieux d'organiser le prochain forum des associations simultanément avec le Comice Agricole qui se déroulera l'année prochaine à MEZERAY. Cette décision est motivée par l'affluence attendue lors de cette manifestation cantonale. Néanmoins, une mobilisation de tous sera nécessaire (élus, mouvement associatif et volontaires divers).

### **- Maison médicale :**

La commune de MALICORNE a pour projet d'édifier une maison médicale car le canton est considéré par l'Administration comme sous – médicalisé. La commune était initialement porteuse de l'investissement mais pour bénéficier des subventions du Conseil Général, le maître d'ouvrage de l'opération doit être la Communauté de Communes. Un débat avec les professionnels de la santé a été engagé au sein de la structure intercommunale. Bien entendu, des rapports sur l'évolution de ce dossier seront régulièrement communiqués au Conseil Municipal.

### **- Bourses pour les étudiants :**

Monsieur le Maire rappelle que le C.C.A.S. est susceptible d'allouer une bourse d'études pour les étudiants (enseignement supérieur) et que les sommes ont été revalorisées récemment. Néanmoins, des conditions de ressources sont à respecter :

- Quotient Familial inférieur à 3 100 € : 220 € annuellement
- Quotient Familial entre 3 100 et 3 900 € : 150 € annuellement
- Quotient Familial entre 3 950 et 4 650 € : 110 € annuellement

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des services administratifs de la Mairie.

## SEANCE DU 5 OCTOBRE 2007

### **ALIÉNATION ÉVENTUELLE D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL**

Par délibération en date du 23 mai 2005, le Conseil Municipal avait décidé d'aliéner une partie du chemin rural n°10 pour permettre aux deux riverains concernés de clôturer entièrement leur propriété. Cette décision avait été motivée par le fait que ce chemin est quasiment à l'abandon depuis 50 ans environ et qu'il ne présentait pas d'intérêt notoire pour les randonneurs ou les cavaliers.

Par arrêté en date du 27 novembre 2006, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur ce projet de vente et a désigné Monsieur Alain DAVAZE, Maire de MALICORNE, commissaire enquêteur. Une annonce légale a également été diffusée dans les quotidiens régionaux OUEST FRANCE et LE MAINE LIBRE pour donner une publicité certaine au sujet. L'enquête publique s'est déroulée du 4 au 18 Décembre 2006 inclus.

Un riverain de l'époque a manifesté certains griefs et a rencontré à plusieurs reprises le commissaire enquêteur (en Mai – Juin, il a vendu son bien et n'est donc plus concerné par le dossier). Il exigeait ardemment qu'une partie du chemin rural n°10 ne soit pas aliénée pour que le compteur d'eau et son exutoire des eaux usées demeurent sur le domaine public. Cette requête semblait recevable et il a été demandé au géomètre expert de laisser une bande de chemin de 20 mètres à la charge de la collectivité pour éviter les désagréments soulevés par le riverain de l'époque.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet dans son rapport en date du 18 décembre dernier et demande également que le système d'évacuation des eaux usées ainsi que le compteur d'eau potable restent sur le domaine communal.

Les nouveaux propriétaires Monsieur et Madame DESCARPENTRIES ont également la même exigence et si la condition sine qua none est respectée, ils renonceront à leur droit de préemption sur ce chemin. Monsieur BIGNON, occupant occasionnel des lieux, ne souhaite pas également user de son droit de préemption sur ce chemin.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'aliéner au profit de Messieurs MARTIN (parcelle D n°1563 d'une contenance de 7 a 81 ca) et SOUTRILLE (parcelle D n°1564 d'une superficie de 14 a 17 ca) une partie du chemin rural n°10. Le coût de la transaction sera de 0.30 € le m<sup>2</sup> cédé et les frais de bornage seront à la charge des acquéreurs soit 494.18 € pour chacune des parties.*

Les suggestions du commissaire enquêteur seront respectées et l'entrée du chemin restera dans le domaine public communal sur une longueur de 15 mètres environ.

Maître KLEIN, notaire à LA FLECHE, est chargé de la rédaction des deux actes de vente et Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires pour finaliser cette transaction.

## Comice de Mézeray .....



Les 6 et 7 Septembre 2008, nous accueillerons le comice cantonal. D'ores et déjà, nous devons nous y préparer :

- Mettre en place l'association communale chargée de son organisation.
- Tracer les grandes lignes des lieux, thème et festivités...
- Répartir les domaines d'intervention.

Nous aurons besoin de toutes et de tous.

A la suite de la réunion du 12 octobre 2007, le comité d'organisation du comice est constitué des personnes suivantes :

Président : Patrick OUDART

Vice-président : Bernard GOURDIN

Secrétaire : Jocelyne BOUGARD

Secrétaire-adjoint : Jean Claude CORDELET

Trésorier : Frédéric BACOU

Trésorier-adjoint : William PIPELIER

Commissaires aux comptes : Catherine BAZILLON et Nicole RICHARD

De plus des commissions se sont mises en place :

Animation : M. et M<sup>me</sup> MARTIN Etienne, M<sup>me</sup> POISSON, et les différents membres du Comité des Fêtes.

Publicité : Sylvère FOURNIGAULT, Nicole RICHARD, Katia VIOT.

Exposants stands : Thierry ROUSSEAU, Christophe GIRARD, Stéphane CHANDELIER, Alain HEE, José VIERA.

Décoration : Véronique POTIER, Roselyne DELAUNAY, Karine LOISEAU.

Sécurité : Jean-Michel FOURNIGAULT, Philippe JANVIER, Michel CHEVALLIER.

Secours : Bruno VILLAINES, Didier HAUTREUX, Tony VILLAINES, Jean-Michel MERSANNE.

Expo bétail : Mireille GIRARD, Daniel TRIDON, Bruno RICHARD, Chantal CORDELET.

Communication autour du comice : Hervé FONTAINEAU, Frantz VOVARD.

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive et toutes les personnes sensibilisées et motivées pour apporter leur aide à l'organisation de cette manifestation seront les bienvenues.

Vous pouvez suivre régulièrement l'évolution de l'organisation du comice en visitant le site internet de la commune : <http://www.ville-mezeray.fr> (rubrique actualité).

## Le saviez-vous ? .....

### UN COUPLE DE MEZERAY DANS LE GUINNESS DES RECORDS.

Le 28 avril 2007, M. et M<sup>me</sup> Etienne MARTIN sont partis de Mézeray, via Marrakech (Maroc) aller/retour, en voiturette, sans aucune assistance, en moins de 10 jours.

Record battu puisqu'en effet le 7 mai 2007, nos aventuriers étaient de retour, soit un périple de 6110 kilomètres.

Le 25 juillet 2007, lors d'une réception offerte en leur honneur, le Maire, les membres du conseil municipal, les parents et amis du jeune couple Martin ne manquèrent pas de féliciter leur audacieuse épopée et les remercier d'exporter l'image de Mézeray hors du département et de nos frontières.



# Rétrospec



Commémoration du 11 Novembre 2007



Les enfants de l'École de Musique



Fête de la Musique, juin 2007



Participation des JSP Mézeray-Malicorne au concours départemental à Brûlon, le 24 juin 2007



Plantation des arbres à l'école primaire René Busson



Plantation des arbres à l'école primaire René Busson

# ctive 2007



Travaux Zone Artisanale



Travaux Zone Artisanale



Travaux École Primaire en 1957



Travaux École Primaire en 1957



Travaux École Primaire en 2007



Travaux École Primaire en 2007

# Inauguration de l'école primaire .....

## EXTRAIT DU DISCOURS PAR LE DIRECTEUR.

J'ai l'honneur de vous accueillir pour l'inauguration de l'extension de l'école. Il est beaucoup plus agréable d'avoir une ouverture qu'une fermeture. Les objectifs prévus pour la rentrée 2007 ont permis d'avoir cette ouverture.

Je rappellerai deux dates : 1950 et 2007 : 50 ans.

En effet, il y a 50 ans débutait la construction par l'entreprise Barbault père sous le mandat de maire de M. Nourry, de la première partie de l'école : 4 classes. C'était l'école de filles.

En 1957, il y avait 106 élèves à l'école de filles et 131 garçons. Un petit rappel historique : en 1957, l'école de filles était située dans deux endroits :

- 1<sup>er</sup> endroit : deux classes dans le local des anciens situé derrière l'église. Une classe avec la directrice de l'époque M<sup>lle</sup> Hayer qui vit toujours à Pornic et qui est âgée de 91 ans. Elle a été directrice jusqu'en décembre 1967. Elle avait la classe de fin d'étude et les CM2. Au total, il y avait 34 élèves. Une classe de CE2-CM1, avec M<sup>me</sup> Drugeon qui sera directrice de décembre 1967 à juin 1982. Il y avait 22 CM1 et 17 CE2 soit un effectif de 39 élèves.
- 2<sup>e</sup> endroit : la classe des petits avec M<sup>me</sup> Desse Monique : 7 CE, 15CP, 5 élèves de 6 ans, 6 élèves de 5 ans, soit 33 élèves. La classe des petites était située à la place du jeu de boules de fort, route de La Fontaine.

On peut constater que les classes étaient très chargées mais certainement plus calmes.

La rentrée officielle aura lieu en octobre 1959. Les deux écoles primaires seront regroupées au moment du départ de M<sup>me</sup> Drugeon et de M. Gaboreau en 1982 : il y aura un seul directeur pour 7 classes : M. Landron Jean-Pierre, directeur de juin 1982 à juin 1989.

En juin 1989, l'école avait perdu 3 classes et n'avait plus que 4 classes ce qui allait occasionner le départ de M. Landron. J'ai donc pris la direction de 4 classes en Septembre 1989.

En Septembre 2003 : suite aux augmentations d'effectifs en maternelle, l'école ouvre la 5<sup>e</sup> classe avec l'arrivée de M<sup>me</sup> Chauvin.

En Septembre 2007, la 6<sup>e</sup> classe est ouverte avec l'arrivée de M<sup>lle</sup> Guibert.

L'année scolaire 2006/2007 a été agitée. Les effectifs importants demandaient une extension du groupe. Il était absolument nécessaire :

- d'agrandir le préau pour faire un 2<sup>e</sup> service à la cantine.
- de construire la 6<sup>e</sup> classe.

En septembre 2006, nous avons eu aussi la visite du Recteur d'Académie.



▲ Inauguration

Discours ▼



▲ Inauguration

Chanson "En sortant de l'école" de J. Prévert ▼



## Ecole Maternelle

### **Pour une première expérience scolaire réussie.**

"Dotée d'une identité originale adaptée à l'âge et au développement des enfants qu'elle accueille, l'école maternelle constitue le socle éducatif et pédagogique sur lequel s'appuient et se développent les apprentissages qui seront systématisés à l'école élémentaire. C'est par l'action, la recherche autonome, l'expérience sensible, le jeu, que l'enfant, selon un cheminement qui lui est propre, y construit ses acquisitions fondamentales." Direction générale de l'enseignement scolaire, Ministère de l'éducation nationale

### **L'année scolaire 2006-07 des P'tits Loups SPECTACLE LÉILA ET LA BALEINE**

"Tout au bord de la mer, un jour Leïla a entendu un chant très doux. Pour y répondre, à son tour, Leïla s'est mise à chanter...

Alors une baleine s'est approchée, toute bleue, toute belle, et bien vite Leïla et la baleine sont devenues amies.

Mais sur la mer, aujourd'hui, rôde le dernier des chasseurs de baleines..."

Un spectacle vivant et coloré, financé par la mairie. Les enfants ont beaucoup aimé. Cette histoire a été exploitée en classe. C'était un bon choix pédagogique. Le doux chant de Leïla restera un excellent souvenir. Les parents pouvaient également acquérir le livre accompagné du CD audio sur commande.

### **SORTIE AU CINÉMA LE KID DE LA FLÈCHE**

Les élèves de Petite Section ont vécu leur baptême d'autocar en hiver! En effet habituellement, ils prennent le car pour la première fois, à l'occasion d'une sortie scolaire en mai ou juin, cette année nous les avons accompagnés au cinéma (financement coopérative scolaire). À notre époque les DVD sont très répandus et très peu d'entre eux étaient déjà allés dans une salle de cinéma! Ils ont pu apprécier un film d'animation: Le mystère du lapin garou. Ce film raconte les aventures rocambolesques d'un inventeur génial (Wallace) amateur de fromage et de son chien intelligent (Gromit). Nos héros doivent faire face à une invasion de lapins pendant la préparation de la grande fête du légume. Wallace teste une invention pour éviter le carnage, mais celle-ci va les placer en mauvaise posture et réveiller une bête très dangereuse, le lapin-garou... Gromit sera prêt à tout et Wallace ... aussi !

### **LE PETIT BAL DE NOËL**

Juste avant les congés de Noël, l'école s'est réunie dans la salle de motricité. Les élèves de chacune des trois classes ont présenté une danse et ont ensuite invité une autre classe à danser avec eux. Ensuite les élèves de la Grande Section ont présenté les chants qu'ils avaient appris en classe. Un bon chocolat chaud et une brioche attendaient « Les p'tits loups » dans leur classe,

auprès du sapin de Noël. Le Père-Noël est passé dans les classes pendant les vacances. À leur retour en janvier, les enfants ont trouvé des cadeaux au pied du sapin! Il s'agissait de jeux pour chaque classe.

### **FETE DU PRINTEMPS**

Les élèves de toute l'école : petits, moyens et grands ont présenté des danses avec un décor peint par leurs soins. Un papa avait filmé et a effectué un montage très réussi.

Les bénéficiaires de la souscription ont financé la sortie scolaire au mois de juin.

### **SORTIE AU REFUGE DE L'ARCHE**

Une journée en Mayenne pour Les P'tits Loups! Le souvenir le plus marquant qui restera dans les mémoires est certainement la pluie battante durant toute la journée! Un autre sera sans doute celui de la grande bagarre des babouins!

Ce refuge accueille une très grande variété d'espèces animales dans un calme retrouvé après une première partie de vie souvent trop perturbée au contact de l'homme. Aucun dressage ni spectacle, mais l'observation d'animaux dans un cadre paisible.

### **RENCONTRES DANSE CONTEMPORAINE**

Les élèves de GS ont brillamment participé à cette manifestation qui se déroulait à la salle Coppélia de La Flèche. À travers ce mode d'expression, l'enfant conçoit et réalise des actions à visée artistique, esthétique et expressive. C'est le groupe d'élèves qui crée sa propre chorégraphie. Ce travail demande aussi beaucoup de rigueur.

### **FÊTE DES ÉCOLES**

Comme à l'habitude, l'année scolaire s'est terminée avec la fête des écoles. Les P'tits Loups ont présenté leurs danses et activités gymniques.

Un bilan moral et financier positif. Rendez-vous l'année prochaine!





## Comptes rendus sommaires des réunions du Conseil Municipal (suite)

### RAPPORT ANNUEL SUR LE COÛT ET LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (SAEP)

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire est tenu de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2006.

#### **A) Fonctionnement et Qualité du service**

Le SAEP de COURCELLES-LA-FORET regroupe les communes de ARTHEZE, BOUSSE, CLERMONT-CREANS, COURCELLES-LA-FORET, LA FONTAINE-SAINT-MARTIN, LIGRON, MALICORNE-SUR-SARTHE, MEZERAY, SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE, SAINT-JEAN-DU-BOIS et VILLAINES-SOUS-MALICORNE. Le Syndicat dessert partiellement CERANS-FOULLETOURTE, LA FLECHE, LA SUZE-SUR-SARTHE, LE BAILLEUL, MAREIL-SUR-LOIR, NOYEN-SUR-SARTHE, OIZE et PARCE-SUR-SARTHE.

Le service est exploité en affermage et le délégataire est la Compagnie Fermière de Services Publics ou VEOLIA EAU en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 1999. La durée de la délégation est de 12 ans et prendra fin le 31 décembre 2010.

Les prestations contractuelles confiées au Fermier sont les suivantes :

- Gestion du service : surveillance, entretien des installations et relève des compteurs.
- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances.
- Mise en service : les branchements des particuliers.
- Entretien : ensemble des ouvrages, des accessoires hydrauliques, des branchements, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement.
- Renouvellement : des accessoires hydrauliques, des branchements, des compteurs, des ouvrages de traitement.

La population concernée par le service est de 7 600 habitants et 4 147 abonnements ont été dénombrés en 2006 soit une progression de 1,42 % (pour MEZERAY : 807 clients).

L'an dernier, les abonnés domestiques ont consommé 524 754 m<sup>3</sup> soit en moyenne 189 litres par habitant et par jour et les abonnés industriels 4 116 m<sup>3</sup> soit un total général de 528 870 m<sup>3</sup> (+ 2,72 % par rapport à 2005).

Compte tenu des fuites et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavage des réservoirs), le rendement du réseau était de 80 % contre 87,5 % en 2005. Paramètre à vérifier pour l'année prochaine, le rendement doit être proche des 90 %.

#### • Qualité de l'eau distribuée :

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée sont définies par l'article D 1321-103 du Code de la Santé Publique et sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS. Cette administration est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau et l'exploitant doit

aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue. Le contrôle porte sur une centaine de molécules différentes. La synthèse prend en compte les résultats provenant de 15 prélèvements réalisés en 2006 par le Laboratoire Municipal du MANS, organisme agréé par le Ministère de la Santé. Les résultats sont consultables dans toutes les Mairies et au siège du SAEP.

La qualité de l'eau est bonne et ne contient pas de nitrate ce qui est un phénomène assez rare. Néanmoins, l'eau est très calcaire et sa dureté élevée. La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé et présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée. Il est rappelé que les travaux relatifs à l'édification d'une usine de traitement du calcaire doivent normalement débiter en fin d'année prochaine.

Pour améliorer encore la qualité du service, le SAEP doit poursuivre son programme de renouvellement de ses branchements en plomb. L'ensemble de ces branchements doit disparaître avant le 31 décembre 2013.

#### **B) Coût du service**

Le prix du service est composé d'une partie fixe (abonnement) et d'un coût au m<sup>3</sup> consommé. Par exemple, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> acquittera 195,86 € en 2007, toutes taxes comprises et hors contre valeur pollution soit en moyenne 1,63 € le m<sup>3</sup> (+ 3,89 % par rapport à 2006). Sur ce montant, 51 % reviennent à la Compagnie Fermière pour l'entretien et le fonctionnement des infrastructures, 40 % au SAEP pour les investissements et 9 % à divers organismes nationaux (Agence de l'Eau etc...).

En 2006, les sommes suivantes ont été collectées :

- Compagnie Fermière : 415 059 €
- SAEP : 325 133 €
- Agence de l'Eau : 55 570 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le coût et le fonctionnement du service public de distribution de l'eau potable. Il est rappelé que ce document a déjà été avalisé par le Comité Syndical du SAEP de COURCELLES LA FORET lors de sa séance du 11 juillet dernier.

### CRÉATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE PREMIÈRE CLASSE

La loi n°2007.209 du 17 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale est parue au Journal Officiel du 21 février 2007. Elle se compose de cinq chapitres portant sur la formation professionnelle des agents territoriaux, les institutions de la Fonction Publique Territoriale, la gestion des agents, l'hygiène, la sécurité et la médecine préventive.

Elle modifie essentiellement la loi n°84.53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et la loi n°84.594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2007, le cadre d'emplois des Adjoints Techniques a été créé et il comprend les grades suivants :

- Adjoint Technique Principal de 1<sup>re</sup> classe
- Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe (le responsable des services techniques)
- Adjoint Technique de 1<sup>re</sup> classe
- Adjoint Technique de 2<sup>e</sup> classe (la plupart des agents de la commune).

Ces derniers ne peuvent bénéficier d'un avancement de grade sans l'obtention d'un concours ou d'un examen professionnel (examen ne présentant pas de difficulté majeure selon le Centre de Gestion). Par contre, l'agent titulaire du grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe qui a cinq années de services effectifs dans le grade et deux ans d'ancienneté dans le 7<sup>e</sup> échelon peut obtenir statutairement un avancement de grade (classement à échelon égal et ancienneté conservée). Pour promouvoir cet agent qui donne entière satisfaction, le Conseil Municipal doit impérativement créer le grade d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>re</sup> classe qui ne figure pas au tableau des effectifs de la Commune.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création d'un poste d'Adjoint**

**Technique Principal de 1<sup>re</sup> classe qui sera mentionné au tableau des effectifs de la Commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires pour rendre la présente délibération applicable dès le 1<sup>er</sup> juillet 2007.**

### REACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX

Depuis de nombreuses années, les divers tarifs municipaux n'ont pas été réactualisés notamment les photocopies facturées aux administrés. Il serait opportun de procéder à une révision qui pourrait être effective dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Il est précisé que les communes environnantes ont été interrogées avant d'élaborer les nouvelles propositions tarifaires soumises au vote de l'assemblée municipale.

Il est suggéré d'augmenter les tarifs municipaux tous les quatre ou cinq ans car une revalorisation annuelle serait dérisoire et engendrait des frais de gestion importants pour une recette accessoire. Le Conseil Municipal confirme cette analyse et estime qu'une hausse annuelle, en tenant compte du coût de la vie, serait superfétatoire et contraignante pour les services administratifs.

Les tarifs suivants sont adoptés :

**• Tarifs communaux applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008**

### SALLE POLYVALENTE

Libellés	Habitants de la Commune		Associations communales		Hors commune	
	actuel	proposition	actuel	proposition	actuel	proposition
Banquet, repas de famille, soirée...	120	140	2 gratuits par an		195	220
Vin d'honneur, réunion, galette...	42	50			66	80
Bal, spectacle, concours de cartes	120	140			195	200
Chauffage	33	45	33	45	33	50
CAUTION	500	500	500	500	500	500
Jour suivant une 1 <sup>re</sup> location (50%)	60	70			97,50	110

### MATÉRIEL

Table + 2 bancs	3,70	5	Gratuité		3,70	6,00
Chaise	0,25	0,40	Gratuité			
Banc	0,93	1,00	Gratuité			
Verre cassé	1,28	1,50	1,50		1,28	1,50
Stand	8,40	10,00	Gratuité		20,00	25,00

### CONCESSIONS CIMETIÈRE

Libellés	Quinze années		Trente années		Cinquante années	
	actuel	proposition	actuel	proposition	actuel	proposition
Concession (2m <sup>2</sup> )			96	120	128	150
Columbarium	80	80	128	128		
Plaque de fermeture	224	224	224	224		

### SERVICES

Libellés	actuel	proposition
Photocopie A4	0,15	0,25
Fax	0,30	0,50



### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE

Lors de sa réunion du 26 janvier dernier, la commission des élus prévue par l'article L 2334.35 du Code Général des Collectivités Territoriales a fixé les catégories d'opérations éligibles à la Dotation Globale d'Équipement des communes. Parmi celles-ci figuraient les aménagements urbains et la sécurité. Par circulaire en date du 28 août 2007, le Préfet a souhaité apporter un soutien particulier à la mise en sécurité des bâtiments communaux, prioritairement dans les petites communes en leur permettant de s'équiper de systèmes d'alarme dans des conditions avantageuses.

En effet, certaines collectivités ont été victimes de vol d'espèces et de matériels informatiques ou de documents officiels susceptibles d'être utilisés pour la fabrication de faux papiers. Les Maires qui souhaitent équiper les bâtiments communaux d'un dispositif d'alerte pourront bénéficier d'une subvention au titre de la DGE 2007 ou 2008 à hauteur de 50 % d'une dépense maximum de 4000 €.

La commune avait pour projet, à court terme, de sécuriser l'école maternelle et primaire.

Cette dernière a déjà été visitée trois fois cette année et du matériel de valeur a été dérobé (ordinateur très performant, caméscope etc...). Le préjudice financier était important et il serait judicieux de prendre les dispositions adéquates pour éviter d'autres désagréments.

Un devis a été demandé à la société OUEST SERVICES qui équipe déjà la Mairie et le coût de l'investissement serait de 3 804.01 € TTC (3 180.61 € HT).

Le plan de financement du dispositif de sécurité pourrait se résumer ainsi :

- MONTANT DU PROJET : 3 180,61 € H.T.
    - Subvention au titre de la DGE : 1 591,00 €
    - Fonds propres de la commune : 1 589,61 €
- TOTAL GENERAL : 3 180,61 €

Il est également précisé que des crédits sont actuellement disponibles en investissement pour équiper les deux écoles et que l'opération sera effective dès la notification de la subvention par les services de l'Etat. Dans toute la mesure du possible, il serait souhaitable de clôturer l'investissement dès cette année (pose du matériel et paiement des factures).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DGE pour sécuriser l'école maternelle et primaire. Le plan de financement mentionné ci-dessus est approuvé et le Conseil Municipal s'engage à mener à bien l'opération dès réception de la notification de la subvention par les services de l'Etat.

### DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE POUR UN PLACEMENT DE FONDS

Par circulaire Départementale n°37 L 2004, Monsieur le Trésorier Général a informé les collectivités qu'elles pouvaient dorénavant ouvrir des comptes à terme dans les conditions suivantes :

Souscription par tranche de 1 000 €

- Durée 1, 3, 6, 9 ou 12 mois
- Retraits anticipés autorisés mais partiels impossibles
- Prorogation interdite
- Taux fixés au début de chaque mois transmis par messagerie,

Sur demande de l'ordonnateur, le Comptable établit une demande d'ouverture de compte à terme signée de l'ordonnateur comprenant les mentions obligatoires dans le respect de l'article 16 de la loi de finances 2004.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un logement a été récemment aliéné et que la collectivité a donc la possibilité de placer partiellement ou intégralement le produit de la vente si une délégation est donnée au Maire (70 000 ou 80 000 € pourraient être placés).

Le Maire reçoit délégation aux fins de prendre les décisions nécessaires pour réaliser tout placement de fonds, conformément aux dispositions de l'article L 1618.2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La décision prise dans le cadre de cette délégation doit porter les mentions suivantes :

- L'origine des fonds (en l'espèce, la vente d'un bien)
- Le montant à placer et la nature du produit souscrit
- La durée ou l'échéance maximale du placement

Le Maire pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

De plus, le Conseil Municipal sera tenu informé des décisions prises dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire en matière de placement des fonds pendant toute la durée du mandat conformément aux dispositions de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DU MAIRE

- **Ecole de musique** : Le local qui faisait office de salle de cours a été aliéné lors de la transaction avec Madame Nicole GUITTET. Il faudra donc trouver un autre lieu pour que les cours puissent être dispensés.

- **Ecole Primaire** : En concertation avec le corps enseignant, l'inauguration des nouveaux locaux a été programmée pour le samedi 24 novembre.

- **Zone Artisanale** : Les travaux de viabilisation vont débuter le lundi 15 octobre. Monsieur le Maire précise que deux artisans locaux ont déjà réservé des emplacements.

- **Enfouissement des réseaux** : Dès lundi, l'entreprise SOGECO de LA FLECHE va procéder à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques route de LA SUZE. Une extension supplémentaire sera demandée aux «Foutaies» pour une bonne homogénéité dans le secteur.

- **Comice Agricole Cantonal** : La Commune est chargée de l'organiser l'année prochaine et une première réunion de préparation est prévue le vendredi 12 octobre à 20 H 30 à la salle polyvalente. Il faudra constituer, sous forme associative, un comité de pilotage et trouver le thème du week end. Bien entendu, il est fait appel à toutes les bonnes volontés.

- **Concours Départemental des Jeunes Sapeurs Pompiers** : Il sera organisé en Juin prochain par le centre de MEZERAY en collaboration avec MALICORNE. Des problèmes de logistiques seront à régler notamment le stationnement des véhicules. La manifestation se déroulera au stade de football.

- **Téléthon 2007** : La Commune n'est pas organisatrice mais un passage des coureurs est prévu. Une boisson fraîche ou chaude sera servie à la salle polyvalente.

# La Réforme du Permis de Construire

## Qu'est ce qui a changé ?

### Des délais d'instruction garantis...

Le délai d'instruction du permis de construire est fixé à deux mois pour les constructions individuelles et trois mois pour les autres constructions.



Quand une consultation est obligatoire et impose un délai supplémentaire, celui-ci est connu au bout d'un mois. Il ne peut plus être changé après.

### Une gestion des pièces manquantes du dossier plus claire et plus simple...

Une liste des pièces devant accompagner le dossier est fournie avec les nouveaux formulaires.

L'administration a l'obligation de réclamer toutes les pièces manquantes en une seule fois avant la fin du mois suivant le dépôt du dossier. Vous avez alors 3 mois pour les envoyer.

### Certains travaux ne nécessitent pas de permis de construire...

Ils font l'objet d'une déclaration préalable en mairie, par exemple, les créations de moins de 20 m<sup>2</sup>, les piscines de moins de 100 m<sup>2</sup>.

## Où trouver les infos pour monter son dossier ?

Auprès de votre maire et de votre DDE.

Par téléphone auprès de "Allô Service Public" au 3939, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 12h30 (0,12 euro/min).

Sur internet :

- sur le site du ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables :

[www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr](http://www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr)

- sur les site de la DDE

- sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



## Dois-je recourir obligatoirement à un architecte ?

Oui, sauf si je construis pour moi-même une maison de moins de 170 m<sup>2</sup>.

## Que puis-je faire en cas de refus de mon permis de construire ?

En cas de refus, vous pouvez modifier votre projet et déposer une nouvelle demande ou engager un recours contre la décision.



Comme on peut le constater, cette réforme du permis de construire a ses règles bien définies. Avant toute dépose de P.C., il est conseillé de s'informer en mairie pour s'assurer de la conformité du projet en fonction des obligations du P.O.S. de la commune de Mézeray.

## Je construis... quelles sont les formalités ?

### Je construis une maison.

Je construis une maison de 100 m<sup>2</sup> : Permis de construire

### J'agrandis ma maison.

- Plus de 20 m<sup>2</sup> : permis de construire,
- De 2 m<sup>2</sup> à 20 m<sup>2</sup> : déclaration préalable,
- Moins de 2 m<sup>2</sup> : pas de formalité.

### Je construis un garage...

Je construis un garage de 11 m<sup>2</sup> avec un toit normal : Déclaration préalable.

## Je construis un mur et des clôtures...

**Les murs de soutènement** : pas de formalité.

### Les clôtures :

- dans les secteurs protégés ou dans les communes ayant institué un contrôle des clôtures : déclaration préalable,
- ailleurs : pas de formalité.

### Les autres murs :

- de moins de 2 mètres : pas de formalité,
- au-delà de 2 mètres : déclaration préalable.

## J'ajoute une charpente à mon toit-terrasse...

**Je transforme mon toit-terrasse en ajoutant une charpente et en créant une pièce mansardée.**

Il n'y a pas de création de nouvelle surface, mais simplement un changement de volume : déclaration préalable

### Je pose une fenêtre de toit, une lucarne, un oeil-de-boeuf...

- Je transforme mon toit sans changer son volume (lucarne) : déclaration préalable,
- Je rehausse une partie de la charpente pour mettre une fenêtre : déclaration préalable,
- Je rehausse le mur pour ajouter une fenêtre au toit : permis de construire.

## J'installe une véranda, des châssis, une serre...

### J'installe une véranda...

- Superficie supérieure à 20 m<sup>2</sup> : permis de construire,
- Superficie inférieure à 20 m<sup>2</sup> : Déclaration préalable

### J'installe un châssis ou une serre de production...

- Pour les châssis et serres de productions d'une hauteur de moins de 1,80 m : pas de formalité
- Pour les châssis et serres de plus de 1,80 m :
  - inférieures à 4 m et créant une surface égale ou inférieure à 2 000 m<sup>2</sup> au sol : déclaration préalable
  - créant une surface de plus de 2 000 m<sup>2</sup> : permis de construire
- Pour les châssis et serres de plus de 4 m de haut : permis de construire.

## Le petit guide du bien-être dans votre habitat

### Mieux habiter pour mieux vivre.

*A l'image de votre corps humain, votre logement mérite au quotidien toute votre attention.*

*Comme vous, il doit être aéré, chauffé, lavé. Le négliger peut détériorer votre santé*

*Prendre soin de son habitat, c'est prendre soin de soi.*

### Aérer votre intérieur.

#### Vos murs ont aussi besoin d'air pur.

Vous assainissez l'air que vous respirez :

- en nettoyant régulièrement les bouches d'entrée et d'extraction d'air, surtout ne les obstruez pas !
- en aérant chaque matin les pièces de vie pendant plusieurs minutes, vous éliminez aussi l'humidité que vous avez produite pendant votre sommeil.
- en entrouvrant vos fenêtres lorsque vous recevez de nombreux amis, surtout s'ils ont la mauvaise habitude de fumer.

Assurez-vous que votre intérieur soit équipé d'un dispositif qui permette le renouvellement de la totalité de l'air toutes les 2 heures, sans ouverture des fenêtres.



### Prenez soin de l'air de votre logement et vivez sainement.

La qualité de l'air de votre intérieur influe directement sur votre santé.

- Évitez de fumer dans votre logement, le tabagisme passif est le premier polluant domestique.
- Éliminez régulièrement les poussières, elles favorisent le déclenchement des crises d'asthme et provoquent des irritations contribuant au développement d'allergies.
- Limitez l'usage trop intensif des produits d'entretien, notamment sous forme aérosol.
- Faites attention également aux produits de désinsectisation particulièrement nocifs.

### Évitez

#### les atmosphères humides.

Votre logement ne doit pas devenir un sauna. Supprimez les apports inutiles d'eau et soyez vigilant :

- En luttant contre toutes les entrées d'eau parasites (fuites sous les ouvrants, murs perméables...),
- En évitant de mettre du linge à sécher (naturellement ou avec un sèche-linge) dans la pièce principale,
- En ouvrant les fenêtres ou en utilisant votre hotte d'aspiration ou en mettant votre V.M.C. en aspiration maximale lors de chaque production importante de vapeur d'eau (cuisine, douche, lavage de sols...),
- En limitant les pratiques génératrices d'humidité : plantes vertes en trop grand nombre, présence d'un aquarium de grande capacité notamment tropical, utilisation de chauffages non raccordés sur des conduits de fumée (poêles à gaz ou à pétrole lampant...).



### Chauffez votre logement correctement et régulièrement.

Un local ou des murs mal chauffés sont sources de problèmes. Ils favorisent les phénomènes de condensation et le développement de moisissures. Vous évitez ces désagréments :

- En maintenant une température supérieure à 17° C,
- En préférant un chauffage régulier et constant à des variations thermiques excessives,
- En chauffant toutes les pièces, même celles qui sont peu utilisées.

Une isolation thermique de qualité limite, de fait, ces désagréments



## Calendrier Communal des Fêtes 2008

### Janvier 2008

- Jeudi 10 : Assemblée Générale des Aînés Ruraux
- Mardi 15 : Concours de 17 des Aînés Ruraux
- Samedi 19 : Théâtre de la Musique
- Vendredi 25 : Réunion Groupama
- Samedi 26 : Soirée Cassoulet de l'A.S.M

### Février 2008

- Vendredi 01 : Assemblée Générale Nature et Balade
- Samedi 16 : Carnaval Comité des Fêtes
- Samedi 23 : Soirée choucroute Nature et Balade

### Mars 2008

- Samedi 08 : Soirée CIUDANOVITA
- Mardi 11 : Bourse aux vêtements de Famille Rurales
- Mercredi 12 : Bourse aux vêtements de Famille Rurales
- Jeudi 13 : Bourse aux vêtements de Famille Rurales
- Vendredi 14 : Spectacle Ecole Maternelle

### Avril 2008

- Jeudi 03 : Soirée de GROUPAMA
- Samedi 05 : Loto du Comité des fêtes
- Samedi 12 : Soirée choucroute du C.P.A.I
- Samedi 19 : Concert de l'Union Musicale
- Mardi 22 : Concours de pétanque des Aînés Ruraux
- Dimanche 27 : Bric à Brac des Pit'chounes

### Mai 2008

- Jeudi 01 : Course Cycliste de l'Avenir Cycliste
- Samedi 17 : Soirée Gymnastique Volontaire
- Samedi 24 : Soirée amicale des Pompiers

### Juin 2008

- Dimanche 08 : Théâtre de l'école primaire
- Samedi 21 : Course Cycliste de l'Avenir Cycliste
- Dimanche 22 : Concours Départemental des Jeunes Sapeurs Pompiers
- Samedi 28 : Soirée de l'Espérance Boules de Fort
- Dimanche 29 : Kermesse des écoles

### Juillet 2008

- Samedi 05 : Soirée privée
- Lundi 14 : Fête Nationale
- Vendredi 18 : Concours attelage Fjords

### Août 2008

- Dimanche 24 : Tournoi surprise TENNIS

### Septembre 2008

- Vendredi 5 : COMICE AGRICOLE à MEZERAY
- Samedi 6 : COMICE AGRICOLE à MEZERAY
- Dimanche 7 : COMICE AGRICOLE à MEZERAY
- Samedi 13 : Réunion Rallye de l'Augonay
- Dimanche 14 : Banquet des Anciens
- Mercredi 17 : Bal des Aînés Ruraux
- Samedi 20 : Soirée privée

### Octobre 2008

- Samedi 04 : Repas des Aînés ruraux
- Mardi 07 : Bourse aux vêtements des Familles Rurales
- Mercredi 08 : Bourse aux vêtements des Familles Rurales
- Juedi 09 : Bourse aux vêtements des Familles Rurales
- Samedi 11 : Soirée des A.F.N
- Samedi 18 : Loto C.P.A.I
- Dimanche 19 : Expo mycologique Nature et Balade
- Samedi 25 : Fête d'Halloween du Comité des Fêtes

### Novembre 2008

- Samedi 08 : Soirée des Pompiers
- Samedi 15 : Soirée dansante de l'Avenir Cycliste
- Samedi 29 : Soirée Sainte Cécile

### Décembre 2008

- Jeudi 18 : Goûter des Aînés Ruraux
- Samedi 20 : Père Noël du Comité des Fêtes

## Comité des Fêtes et des Loisirs.....



Le comité des fêtes et des loisirs de Mézeray souhaite à toutes et à tous une excellente année 2008 !

Vous avez été nombreux à participer aux animations proposées cette année et nous vous invitons donc à venir vous divertir avec nous :

- le 16 février 2008 pour le Carnaval sur le thème de la mer,
- le 5 avril 2008 pour notre loto
- les 5, 6 et 7 septembre 2008 pour le comice,
- le 25 octobre 2008 pour la Fête de la Birouille,
- le 20 décembre 2008 pour Noël.

**Le bureau :**

Président : Jean-Michel Fournigault,  
Vice-président : Michel Chevallier,  
Trésorière : Jocelyne Bougard,  
Secrétaire : Valérie Coutable  
Secrétaire-adjoint : Stéphane Chandelier



# Association Sportive de Mézeray.....

Bonjour à tous,

La saison 2006-2007 vient de s'achever avec le maintien de l'Equipe 1 en 4<sup>e</sup> division.

La nouvelle saison 2007-2008 est commencée.

L'objectif de cette saison est la montée de l'Equipe 1 en 3<sup>e</sup> division et une place dans les 3 premiers pour l'Equipe 2.

Plus de 35 joueurs composent les 2 équipes. Il est important d'avoir un effectif généreux afin de pouvoir composer des équipes stables et motivées. Il faut que chacun prenne conscience de ce fait.

L'Equipe Vétérans avec un effectif de 26 joueurs se fait plaisir tous les dimanches matins : Félicitations aux "moins jeunes" bien encadrés par Jean-Michel et Philippe.

Quant aux Jeunes, ils évoluent au sein de l'Entente de Football Val de Sarthe.

Des équipes jouent quelque fois le samedi après-midi sur le terrain de Mézeray : je vous invite à venir les encourager !

Les calendriers vous ont été présentés. Le bureau remercie d'avance toutes les personnes qui ont réservé bon accueil à nos dévoués distributeurs. Merci aussi à tous les sponsors sur le calendrier.

La soirée Cassoulet est programmée au Samedi 26 Janvier 2008.

L'association Sportive de Mézeray vous présente ses Meilleurs Vœux pour cette Nouvelle Année.

Sportivement vôtre !

Le bureau :

Président : Gauttier Jean-Marcel - Tél : 06.10.11.14.77.

Vice-Président : Bruant Frédéric - Tél : 02.43.88.78.26.

Secrétaire : Chandelier Stéphane - Tél : 02.43.45.87.18.

Trésorier : Mesme Martial - Tél : 02.43.45.69.32.

Responsable Jeunes :

Chevallier Christian - Tél : 02.43.45.83.44.

Entraîneur : Beaumier Dominique.

Responsables Vétérans :

Fournigault Jean-Michel - Tél : 02.43.45.13.31.

Janvier Philippe - Tél : 02.43.45.73.82.

*Le bureau*



# Avenir Cycliste de Mézeray.....



Pour l'Avenir Cycliste de MÉZERAY, 2007 est une année spéciale, notre club fête ses 30 ans.

La création du club est à l'origine de Marcel ANNE dit BACHELET en NOVEMBRE 1977. Il arrivait de NORMANDIE avec toute sa famille

pour faire construire à MÉZERAY.

Il sera président de 1977 à 1981, ensuite Michel AUDOUX prit le relais jusqu'en 1997. Année triste pour le club, qui perd son président suite à une longue maladie.

Bernard LIVET étant vice-président et pour perpétuer le travail de son prédécesseur, il prend la présidence jusqu'en 2002, pour laisser la place à Martial REBILLARD de façon à profiter de sa retraite.

Martial REBILLARD occupera la place de président jusqu'en 2004, pour se consacrer pleinement à son projet de

création d'entreprise, tout en restant membre du bureau.

Il passera le relais à Franck AUDOUX étant revenu au club en 2000 après avoir passé 13 ans sous d'autres couleurs de club en tant que coureur. Les membres et les coureurs souhaitent qu'il reprenne le flambeau en mémoire de son père.

Cette année, nos organisations auront été une réussite sur le plan participation et organisation (169 coureurs le 1<sup>er</sup> mai et 91 le 23 juin).

Au niveau des résultats sportifs, nous avons remporté 12 courses cette année, un chiffre inférieur à l'année dernière. Moins de réussite lors des épreuves que nous avons disputées. Nous avons tout de même plusieurs podium : 1 titre de Champion Régional avec Flavien AUDOUX en minime à BELFOND, dans l'Orne, le 27 mai et 1 titre de Vice-Champion Départemental avec Franck AUDOUX en senior à SOULITRÉ, le 13 mai.

*Franck AUDOUX, président*

## Amicale du Fjord.....

L'Amicale du Fjord organise, comme chaque année, un concours d'attelage. Cette année, il se déroulera les 19 et 20 juillet 2008, aux Forges, chez M. Chantoiseau Bruno, accueillant une trentaine d'attelages.

Au programme de ce week-end :

- Samedi 10 h - 20 h : concours de la race Fjord
- 16 h - 19h : dressage et jeux équestre
- Fin de soirée : Paella (sur réservation)

- Dimanche 10 h - 12 h : maniabilité
- 14 h - 18 h : marathon
- 18h30 : remise des prix

Restauration sur place.

ENTRÉE GRATUITE

Renseignements : 02.43.94.84.23

*Le bureau*

## Familles Rurales.....

L'association Familles Rurales de Mézeray compte actuellement 30 membres adhérents.

Le bureau se compose ainsi :

- Présidente : Catherine Bazillon
- Vice-présidente : Hélène Hubert
- Trésorière : Marie-Thérèse Hautreux
- Trésorière-adjointe : Monique Rabouin
- Secrétaire : Geneviève Oriard
- Secrétaire-adjointe : Claudie Doré

Les différentes activités de l'association sont :

- Travaux manuels. Les séances se déroulent tous les mardis, de 14 h à 18 h, dans notre local derrière l'église ; on y pratique la poterie, la peinture sur soie et sur porcelaine, la mosaïque, la petite menuiserie, les travaux d'aiguille etc ... Vous y serez les bienvenues.
- Bourses aux vêtements. La bourse printemps-été aura lieu les 11-12-13 mars 2008, celle d'automne-hiver les 7-8-9 octobre 2008.
- Sorties vélo. Tous les lundis, rendez-vous à 10 h 30 place de l'église pour une promenade en campagne (entre 5 et 10 participantes par semaine).

- Aide à l'école primaire pour la réalisation des objets vendus au marché de Noël.
- Soutien à domicile. La responsable de secteur tient ses permanences au local de Malicorne, 15 rue Marceau, Tél 02.43.94.16.58 (Catherine Thomason).

Les membres de l'association vous souhaitent une bonne et heureuse année 2008 et vous retrouveront lors du Comice cantonal en septembre prochain à Mézeray.



## Amis Sans Frontières.....

Dans votre secteur :

Madame Marie-Claude CHOTARD  
19, rue des Bruyères - 72270 MEZERAY  
Tél. : 02.43.94.38.11

ou

Madame Suzy LIVET  
11, place de l'Église - 72800 LUCHE-PRINGE  
Tél. : 02.43.45.69.39

Peut-être que vous nous connaissez .... Peut-être pas ...

Alors nous nous présentons. Nous sommes 70 bénévoles dans un triangle Sablé - Le Mans - Château du Loir, qui tricots :

- des pulls pour les enfants lors des arbres de Noël
- des châles, des chaussons, des couvertures pour les pensionnaires des maisons de retraite,
- des écharpes, bonnets et moufles pour les SDF
- de la layette pour les jeunes mamans en difficulté,

Tout cela avec de la laine récupérée.

Nous existons depuis treize ans en Sud-Sarthe et offrons en moyenne 2700 pièces par an.

Si vous voulez nous aider et nous rejoindre, nous nous réunissons tous les deuxièmes jeudis de chaque mois à la petite salle municipale de Luché-Pringé.

*Le bureau*

## Les Pit'chounes

Nous vous rappelons, brièvement, que les « Pit'Chounes » accueillent les enfants de 0 à 3 ans, accompagnés d'un parent, de la Nounou ou de Papy ou Mamy. Des jeux d'éveil leur sont proposés ainsi que tout un matériel adapté à leur âge. Une grande cour ceinte d'un haut mur protège les enfants, ils peuvent jouer en toute sécurité.

Les « Loisirs Familiaux », cette année encore, ont accueilli de nombreux enfants au dessus de 3 ans ; ils sont tous les bienvenus.

Nos activités et sorties se sont déroulées, comme toujours, dans la joie et la bonne humeur ; et le soleil, toujours au rendez-vous.

**Avril :** nous avons organisé, de concert avec « 1,2,3 ... Jouez » de Noyen et « Jeudi des Petits » de Roëzé, une soirée-débat, qui fut animée par une sage-femme, une psychologue et une puéricultrice, avec comme thème : « Relations Parents-Enfants de 0 à 3 ans ». Une bonne soixantaine de personnes ont participé à cette rencontre.

**Mai :** Départ pour tout le monde à l'aquarium de St Malo. Pique-nique au pied des remparts, ensuite, un atelier attendait les enfants, avec une animatrice, sur le thème : « la mer en danger ». Les enfants y ont participé avec enthousiasme puis ont poursuivi la visite des lieux.

Le mercredi suivant, au cours de l'après-midi, « interrogation orale » pour tout le monde, parents accompagnateurs et enfants. Victoire sans aucune contestation des enfants !

**Juin :** Pique-nique annuel avec jeux et tombola, et, surtout, ce qui s'est fait rare cet été, un beau et chaud soleil. Nous avons beaucoup ri et les 60 convives se sont bien amusés.

**Septembre :** St-Léonard-des-Bois nous accueille pour faire de « l'accro branches ». Parents et enfants, tous ont grimpé de 13 h 00 à 17 h 30, dans les divers parcours proposés aux difficultés croissantes ; au terme de la journée, les enfants en redemandaient encore tandis que les parents étaient épuisés et fourbus.

**Octobre :** Doué-la-Fontaine ; les animaux, les enfants adorent ça ! Écouter et observer les singes hurlers, assister au repas des vautours, donner des feuilles aux girafes ... Ils se sont bien divertis.

**Décembre :** Cette année, pour Noël, nous emmenons tout notre petit monde à Paris. Au programme : visite du 3ème étage de la Tour Eiffel, excursion de 1 h 30, sur la Seine, en bateau-mouche puis, découverte

des illuminations de la Capitale. Il y a fort à parier que les bambins vont écarquiller tout grand leurs yeux devant ce spectacle et qu'ils reviendront la tête remplie de souvenirs.

### Projets des Pit'Chounes :

- Réalisation d'un calendrier,
- Participation au Téléthon,
- Mise en place d'une 2<sup>e</sup> soirée-débat,
- Bric à Brac, à Mézeray, le 27 avril 2008,
- Comice agricole de Mézeray, les 5, 6 et 7 septembre 2008,
- De nombreuses sorties en familles sont d'ores et déjà prévues, mais il reste à en définir les dates exactes actuellement.

Toutes nos activités sont faites en famille, ce qui permet aux enfants de s'amuser ou de sortir avec leurs parents ; beaucoup de parents travaillent tous les deux et les enfants sont heureux de les avoir, rien que pour eux, ce jour là.

Venez nous rejoindre ! Un portail à franchir et vous ne voudrez plus repartir ;

### Nos horaires :

Âge des enfants	Période scolaire	Vacances scolaires
de 0 à 3 ans :	Vendredi de 9 h à 11 h	Fermé
3 ans et plus :	Mercredi de 14 h à 17 h	Mardi et Jeudi de 14 h / 17 h

### Pour tous renseignements :

Madame Maryvonne MILLEVILLE  
Tél : 02.43.45.10.20,

ou passer au local aux heures d'ouverture.

*Le bureau*



## Racines et Patrimoine .....

Avec l'élan donné par la commémoration du centenaire d'André Chaudemanche en septembre 2006, l'association Racines et Patrimoine a mis à profit l'année 2007 pour ouvrir de "nouveaux chantiers" avec l'aide et les compétences de nouveaux amis.

Après le recueil des témoignages d'Andréa et de Bernadette les filles d'André et de Blanche Chaudemanche, la biographie de notre potier favori prend forme. Des anecdotes nous ont été contées par les anciens de la poterie, les amies des filles et depuis peu par David Tronchet qui a bien connu son arrière grand père.

Nous manquons encore d'anecdotes sur Blanche, nous lançons un appel à ceux qui ont pu connaître cette mère de famille, cette patronne, la couturière des costumes de théâtre...

Le "sentier des potiers" mis en place à l'initiative de l'Espace Faïence a permis de proposer une visite de l'exposition des poteries de Ligron, de l'atelier Chaudemanche et du site de Malicorne. L'ambiance conviviale semble séduire nos premiers visiteurs, ce qui nous encourage pour l'an prochain et favorise la promotion conjointe de nos patrimoines.

Plusieurs visiteurs nous ont fait part de leur envie de découvrir les techniques de la terre. Une "animation poterie" sera progressivement mise en place sous la conduite de Jacques Pasquer, un habile potier amateur plein de talent et de patience. Une "malle pédagogique" destinée au monde scolaire verra sans doute le jour en 2008. Dominique Tronchet, la fille d'Andréa et René Brière apportera la touche pédagogique indispensable.

Fort de l'expérience acquise l'atelier s'ouvrira sur demande à des groupes d'amateurs, de touristes ou de clients du Gîte des Mésangères.

Côté nature, les haies champêtres installées près de l'atelier

ont bien profité: la taille de printemps et le recépage des buissons ont contribué à étoffer les végétaux. Lors de la visite des écoliers le 2 octobre dernier, tous ont été surpris de la vigueur et de la longueur des pousses. Rappelons que la haie n'a que deux printemps, elle sert aussi de référence pour l'information des candidats à la plantation.

La famille Vallée nous a ouvert son superbe jardin de la Suze et prodigué d'utiles conseils tant pour les rosiers, les plantes vivaces que le potager bio. Le programme des visites de l'an prochain s'annonce passionnant.

Les dates et les thèmes des prochaines visites et animations seront mises en ligne sur le site internet de l'association à l'adresse maintenant bien connue: [racines-patrimoine.net](http://racines-patrimoine.net). Toujours en progrès il faut découvrir notre musée virtuel bientôt renforcé par des clichés de pièces surprenantes issues des collections Tronchet et Vérité.

Les portes de l'atelier ont fait peau neuve. Des menuiseries solides ont été posées par monsieur Girard le jeune menuisier bien connu de Mézeray. Pour une fabrication à l'identique il a suivi les plans cotés soigneusement élaborés par notre dessinateur, l'irremplaçable Pierre Souyris.

Pour retrouver l'enseigne Chaudemanche, l'association a fait le choix de réaliser une copie-conforme. Richard Flamant l'a fabriquée à l'identique et Pierre met la dernière main aux lettrages en couleur. Au printemps l'enseigne retrouvera sa place sur la façade de l'atelier.

Grâce à Pierre encore, le four Chaudemanche a été mesuré en tout sens pour consigner dans un jeu de plans cotés les grandes caractéristiques et les détails subtils de cet ouvrage. Pierre a réalisé un dessin perspectif d'une grande clarté.

Des devis et un calendrier de travaux restent à mettre au point. C'est un préalable pour prétendre à des aides financières de la Vallée de la Sarthe. Les premiers contacts sont pris.



La pérennité de l'atelier Chaudemanche et le devoir de mémoire restent, avec l'amélioration du cadre de vie naturel, au cœur des priorités de l'association Racines et Patrimoine.

• **un relais d'informations pratiques au service de tous**

Nous sommes tous sensibles à la qualité de notre cadre de vie, l'association souhaite relayer des informations pratiques à l'usage des nouveaux habitants... et des autres.

Elle propose des exemples concrets, au plus près des préoccupations pratiques de chacun:

- les haies champêtres, à découvrir auprès de l'atelier.
- le fleurissement en plantes vivaces,
- l'aménagement de jardins,

Nous vous proposons également de participer à nos activités :

- Journée animation modelage et découverte de la poterie
- Matinées travaux pour entretenir et améliorer l'atelier Chaudemanche et son environnement

- Sorties extérieures (sentier des potiers, découverte de jardins remarquables, ...)

Pour nous joindre ou nous rejoindre et partager nos passions, c'est simple :

- notre adresse Internet : racines-patrimoine.net
- quelques numéros où vous pouvez nous joindre : 02 43 45 12 02 ou 02 43 45 18 08 ou 02 43 77 39 59

L'ensemble des responsables de Racines et Patrimoine vous souhaite une très bonne année 2008 et dans un cadre de vie agréable, champêtre et fleuri.

*Le bureau*



## Amicale des Sapeurs-Pompiers

L'Amicale des Sapeurs Pompiers remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont, avec générosité, accueilli les distributeurs de calendriers et aussi toutes celles et ceux qui ont participé au repas dansant du 10 novembre dernier.

L'effectif du Corps des Sapeurs Pompiers est resté stable (14) malgré le départ de Cédric LHUMEAU pour Noyens-sur-Sarthe compensé par le retour de son père William LHUMEAU.

Si la fonction de Sapeur Pompier Volontaire vous intéresse et vous motive contacter le Chef de Centre Bruno VILLAINES au 02.43.45.13.19

**Quelques informations festives à retenir :**

- Soirée entrecôte le 24 mai 2008,
- Journée Départementale des JSP à Mézeray le 22 juin 2008
- Repas dansant le 08 novembre 2008,
- Voyage à l'étranger prévu été 2009.

L'Amicale adresse à chacun d'entre vous ses meilleurs vœux pour l'année 2008.

*Le bureau*

## Union Musicale

Soirée théâtrale par la comédie Béloise.

Au programme :

« Les Copropriétaires » de Gérard DAVIER et

« Un diner bien tranquille » de Martine HUET

le 19 janvier à la salle polyvalente, à 20 h 30.

Le 19 AVRIL : Concert avec « Couliesses 4 »

Avec la participation de la Fédération Musicale de la Sarthe et du Conseil Général.

Comme les années précédentes les musiciens passeront pour les membres honoraires.

Merci à l'avance pour votre accueil.

*L'union musicale vous présente ses meilleurs vœux pour 2008.*

Il y a toujours l'école de musique.



PS : Notre sous-chef Katharina GUÉRIN a épousé Anthony LECLOU le 28 juillet

*Le bureau*

## Nature et Balade .....

### NATURE et BALADE



2007, une année charnière et de transition pour le Centre d'Animation Nature et Balade.

Après avoir développé sur le site des Mésangères, des activités d'éducation à l'environnement en direction des enfants des différentes classes sarthoises, nous avons décidé de confier cette mission à la délégation départementale Sarthe de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux).

Deux animatrices de la LPO poursuivront ces activités afin d'initier les plus jeunes à la connaissance, à la protection et au respect de la Nature.

Le développement durable devient progressivement une notion que nous souhaitons intégrer dans nos actions afin de favoriser une évolution de nos comportements pour garantir, autant que possible, l'avenir des générations futures.

Une nouvelle équipe poursuit et développe actuellement les missions principales du centre d'animation Nature et Balade :

- gestion des circuits de randonnées (entretien, balisage, cartographie, animation)
- pédestres (5 circuits de 4 à 36 km)
- VTT (5 circuits de 17 à 24 km)
- équestre (1 circuit de 92 km qui va de Mézeray à La Flèche)
- animations découvertes naturalistes (les champignons, les plantes, les arbres, les oiseaux ; les insectes, araignées, ...)
- exposition de champignons, exposition Nature (dimanche 19 octobre 2008)
- randonnées en partenariat avec les clubs voisins (chacun invite son voisin)
- randonnées sportives Audax 25 km à La Flèche (dimanche 30 novembre 2008)
- randonnée pique-nique et jeux estivaux (en juillet)
- randonnée à thème : la randonnée des potiers
- une grande randonnée chantée et conviviale (dimanche 22 juin 2008)
- une sortie découverte de passionnés qui mettent en pratique des activités respectueuses de la nature (fabrication de compost, création de taillis champêtres, fabrication de cordes, réalisation d'une serre de conception originale)

- diaporama des rallyes multi-randonnées de Nature et Balade

Notre association mettra en place un centre ressource pour faciliter la promotion des activités bio (alimentation, marché bio, salons bio, jardiniers bio, associations de promotion du bio, AMAP « Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne »)

Nous incitons nos membres et ceux qui sont intéressés à participer aux échanges de plantes (troc plantes) qui se déroulent dans les environs. De même, nous participerons aux journées parcs et jardins, à la journée des jardiniers.

Nous serons aussi partenaires pour l'organisation de repas bio organisés par des associations amies (choucroute bio en février / mars 2008 : réservation 02 43 94 82 36).

Nous élargirons le cercle des activités développées au sein de Nature et Balade ; c'est ainsi que nous faciliterons la mise en place de circuits pour les adeptes du BMX (Thamri Lucas Team BMX).

Toutes ces activités sont ouvertes à tous enfants en bas âge accompagnés des parents pour les activités qui se déroulent aux Mésangères. Les adolescents, adultes et retraités sont également les bienvenus pour les activités qui se déroulent sur de plus longs parcours sur les circuits de Mézeray.

Quelques soient vos motivations, vous pouvez participer à l'une ou plusieurs de nos activités.

Pour en parler avec nous, nous vous invitons à participer à notre assemblée générale qui aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> février 2008 à la mairie de Mézeray.

Pour plus d'informations téléphoner 02 43 45 12 02 ou 02 43 45 61 57 ou 02 43 94 34 34

Nous vous souhaitons pour l'année 2008, des randonnées revitalisantes, une alimentation saine et une très bonne santé pour tous.

*Le Bureau*



## Gymnastique Volontaire .....



**Le mouvement vitalité !**

La gymnastique volontaire de Mézeray entame sa troisième année d'activité pour les cours adultes avec quelque changement puisque c'est une nouvelle animatrice (Virginie Parisse) qui assure les cours dorénavant.

Nous regrettons que les cours enfants et seniors n'aient pas eu le succès escompté : seul le cours enfants « primaire » est maintenu (les cours enfants « maternelle » et sénior ont dû être annulés devant le peu de fréquentations).

Au cours de l'année 2006/2007 grâce, notamment, à la donation de l'ancienne association de gymnastique de Mézeray et

aux subventions de la Mairie nous avons pu nous équiper en matériel permettant ainsi plus de diversité dans les cours.

L'assemblée générale qui a eu lieu le 25 octobre a permis d'enrichir notre bureau de 2 adjointes pour le secrétariat et la trésorerie.

Bureau élu pour l'exercice 2007/2008 :

Présidente : Nathalie Vérité-Dubois (06.86.57.36.59)

Secrétaire : Valérie Renou (06.26.52.41.32)

Secrétaire-adjointe : Virginie Parisse

Trésorière : Anne-Yvonne Delaunay

Trésorière-adjointe : Brigitte Colette-Genet

Membres actifs : Karine Loiseau

Véronique Peltier

Catherine Bazillon

Rappel : les cours ont lieu à Salle Polyvalente, le jeudi de 17 h à 18 h pour les Enfants « primaires » 6-10 ans et le jeudi de 20 h 30 à 21 h 30 pour les Adultes.

*Le bureau*

## Tennis Club de Mézeray .....



L'année 2007 qui se termine n'aura pas été une bonne saison pour les loisirs extérieurs.

Une météo de très mauvaise qualité, cet été est à l'origine de la baisse de nos effectifs : 30 adhérents, hommes, femmes et enfants confondus.

L'occupation des courts est restée sensiblement la même que l'an dernier malgré cette baisse.

Le tournoi de printemps n'a pu être joué, faute d'inscrits.

Le double surprise du mois d'août a été comme tous les ans une réussite. Cette formule de tournoi à la journée est la plus appréciée de nos adhérents. Victoire de l'équipe H. FONTAINEAU - M. BOUGARD.

La Soirée Cabaret du 29 septembre, malgré aussi une baisse des invités, offrit un spectacle de qualité et d'originalité.

### Saison 2008

Nous relancerons le tournoi de printemps que nous jouerons quelque soit le nombre d'inscrits.

Le double surprise aura lieu le 24 août 2008, dès 9h00 du matin.

Cette année, nous ne ferons pas de soirée cabaret, pour donner la priorité au comice du mois de septembre dans notre commune.

Lors de notre assemblée générale, le tiers sortant a été reconduit, après approbation du bilan financier.

Si vous aimez la vie associative et en particulier le tennis, nous serions très heureux de vous compter avec nous dans notre équipe de dirigeants.

Pour nous aider et pouvoir vous informer de nos activités, il serait sympa de nous laisser votre adresse e-mail lorsque vous prendrez votre carte d'adhérents.

Pour tous renseignements :

LOUDART Patrick - « Le Gué » 72270 Mézeray

Tél. : 02.43.45.17.14 - E.mail : tennis.mezaray@laposte.net

Réservations, cartes de membre et inscriptions aux divers tournois : TABAC JOURNAUX - Place de l'Église

Meilleurs vœux à toutes et à tous, à bientôt sur les courts.





# Transports Interurbains de la Sarthe



La voiture bis



**La tarification unique : plus de simplicité pour plus de proximité.**

**Cette année, le prix du ticket unitaire reste inchangé : 2€ pour tous.**

**Billet à l'unité :** 2€, il est valable pour 1 voyage et est vendu à l'Autogare des TIS et par les conducteurs en ligne. 2€ c'est aussi le tarif en vigueur sur notre ligne réservée aux Personnes à Mobilité Réduite, le Mobili'TIS.



**Billet aller / retour :** 4€ il est valable pour 1 aller / retour le même jour et est vendu à l'Autogare des TIS et par les conducteurs en ligne.

**La carte LIBER'TIS : plus simple, plus libre, plus personnelle...**

La carte Liber'TIS seule est vendue 2€. Vous pouvez ensuite la charger de l'abonnement qui vous convient le mieux autant de fois que vous le souhaitez. Des formulaires de demandes sont à votre disposition à l'Autogare des TIS.

Conservez précieusement votre carte Liber'TIS. Il ne sera pas effectué de remboursement en cas de perte, de vol ou de non utilisation. Tout duplicata sera délivré pour la somme de 10€. En cas de perte, signalez le à l'Autogare.

**Les abonnements : au choix après achat de la carte Liber'TIS.**

**5 voyages :** 8€ sans période de validité. Rechargeable à l'autogare des TIS et par les conducteurs en ligne.

**10 voyages :** 14€ sans période de validité. Rechargeable à l'autogare des TIS et par les conducteurs en ligne.

**20 voyages :** 25€ sans période de validité. Rechargeable à l'autogare des TIS et par les conducteurs en ligne.

**Mensuel :** Nombre de voyages illimité. Validité du 1er au dernier jour du mois. Rechargeable à l'autogare des TIS et par les conducteurs en ligne (fournir une photo). Au prix de 40€.

**Jeune + :** réservée aux étudiants et scolaires non subventionnés (voir liste à l'autogare des TIS ou auprès du Conseil Général de la Sarthe). Nombre de voyages illimité et valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

**Annuel :** Nombre de voyages illimité. Valable 1 an après la date d'achat. Rechargeable à l'autogare des TIS et par les conducteurs en ligne (fournir une photo). Au prix de 350€.



  
**0 811 900 149**  
 Prix appel local depuis un poste fixe

Renseignements et point de vente  
Autogare des TIS  
20 avenue du Général Leclerc - Le Mans  
Site internet : [www.lestis72.com](http://www.lestis72.com)

**mobili'TIS**  
**0 805 800 160**  
 appel gratuit à partir d'un poste fixe



## Renseignements Pratiques .....

### — Urgences —

#### Appel Sapeurs Pompiers

Composer le 18 ou possibilité de sonner la sirène.  
Composer le 112 sur les portables. Appel gratuit.

#### Police - Gendarmerie

Composer le 02 43 94 80 17. Appel gratuit.

S.A.M.U. : Composer le 15. Appel gratuit.

#### Centre Anti-Poison à Angers :

Composer le 02 43 48 21 21.

### — Permanences diverses —

#### **Bureau de La Poste**

##### Horaires d'ouverture

Tous les jours, de 9 h 00 à 12 h 00,  
les mercredis, de 9 h 30 à 12 h 00,  
et les samedis matin de 9 h 00 à 12 h 00.

Levée du courrier : 13 h 50.

#### **Horaires Secrétariat Mairie**

Bureau ouvert au public tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Fermeture le mardi toute la journée et le samedi après-midi.

### — Adresses et téléphones utiles —

#### **A.D.M.R.** (Aide à Domicile en Milieu Rural)

M<sup>me</sup> Berthelot - (permanence à la Mairie de Malicorne le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundi du mois, de 14 h 00 à 17 h 00)

#### **C.I.C.A.S. de la Sarthe** (Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale de la Sarthe) Retraites Complémentaires : ARRCO - AGIRC et IRCANTEC

25 bis, av. du Général de Gaulle - 72000 Le Mans

☎ 02 43 24 52 05 ou 0 820 200 246.

**À La Flèche, chaque mois** - Centre social - 2, rue Fernand Guillot - les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis et le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois, sur rendez-vous.

#### **DÉPISTAGE CANCER DU SEIN**

Gratuit pour les femmes de 50 à 69 ans.

☎ 02 43 40 32 17.

#### **S.O.S. ENFANTS-PARENTS**

2, rue des Maillets - 72000 Le Mans

Enfance en danger : ☎ 02 43 81 02 20.

#### **S.O.S. AMITIÉ**

☎ 02 43 84 84 84.

#### **VIOLENCES CONJUGALES**

“L'important, c'est d'en parler !”

☎ 02 43 24 27 03.

#### **ACCUEIL INFO DROGUE (AIDE 72)**

66 bis, rue Belfort - 72000 Le Mans

☎ 02 43 14 15 44.

#### **FRANCE ALZHEIMER**

21, bd Montmartre - 75002 Paris

☎ 0 811 112 112 ou 01 42 97 52 41.

#### **ASSISTANTE SOCIALE**

M<sup>me</sup> Cahoreau - ☎ 02 43 77 26 33

Permanence à La Suze-sur-Sarthe 43, rue des Courtils.

#### **SERVICE DE L'EAU**

Pour tout renseignement :

**Générale des Eaux** - Direct - BP 80436

44104 Nantes Cedex 04

☎ (N° Azur) 0801 815 105

du lundi au vendredi de 8 h 00 à 9 h 00,

le samedi de 8 h 00 à 12 h 00 et 24 h/24.

Pur les URGENCES ☎ 0811 902 902.

#### **E.D.F. - G.D.F.**

Pour tout dépannage ☎ 0 810 333 072.

Accueil clientèle des particuliers ☎ 0 810 020 333.

#### **Tri Sélectif**

La collecte des corps creux (plastique, boîtes métalliques, cartonnettes) s'effectue le mercredi, les semaines impaires.

La collecte des corps plats (journaux, magazines, prospectus) le mercredi, les semaines paires.

La déchetterie est ouverte le 3<sup>e</sup> samedi du mois, de 8 h 30 à 11 h 30, au dépôt de la Gare.

#### **Conciliateur Judiciaire**

Pour les prises de rendez-vous, contacter le Tribunal d'Instance de La Flèche au ☎ 02 43 94 04 15 ou la Mairie de Malicorne au 02 43 94 80 09.

Conciliateurs :

M. Jean-Pierre MARTIN.

#### **Renseignements administratifs**

N° d'appel : 3939, accessible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.

Portail internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



Accueil  
des nouveaux  
habitants 2007



Kermesse  
de l'École



MEZERAY

Exposition  
Familles Rurales



# État Civil Fin 2006 – 2007

## Naissances

LANGLAIS Morgane	le 28/11/2006
MERSANNE Cyprien	le 02/12/2006
AUGER Zoé	le 06/12/2006
THUAU Flavie	le 18/12/2006
MAWLOUD Amel	le 22/12/2006
MOREAU Dolorès	le 27/12/2006
MEUNIER Antonin	le 08/01/2007
DESCHENET Nathan	le 18/01/2007
JUBAULT Elina	le 19/01/2007
DELÉPINE Emma	le 23/01/2007
MARTIN Elvin	le 11/02/2007
LENFANT Matis	le 31/03/2007
AUVET Célia	le 01/04/2007
LEPROUT Maxime	le 06/04/2007
NOURRY Owen	le 12/04/2007
BUSSON Noah	le 19/05/2007
RIPAULT Lise	le 22/05/2007
POTTIER Estin	le 24/05/2007
SOUDRILLE Emeline	le 29/07/2007



LEFEVRE Slonaëlle	le 03/08/2007
DAVID Juliette	le 15/08/2007
LION Coline	le 22/08/2007
CAHOREAU Eliott	le 05/09/2007
BODIN Enzo	le 09/09/2007
ROULAND Joséphine	le 09/09/2007
FRESLON Johan	le 18/09/2007
HERVET Alhyson	le 21/09/2007
REBOUILLEAU Candice	le 27/09/2007
PARIS Mei	le 27/09/2007
GALLIENNE Thibaut	le 04/10/2007
GRESSE Nathan	le 02/11/2007
GUILLARD-DEFORGE Jade	le 10/11/2007
CORDELETKéléva	le 18/11/2007

## Mariages

NOSLIERE Marc et MONSAINT Malika	le 02/12/2006
GAST Frédéric et COCHON Magali	le 26/05/2007
FOURNIGAULT Cédric et BARBE Béatrice	le 07/07/2007
LECLOU Anthony et GUERIN Katharina	le 28/07/2007
VILETTE Rodolphe et GASSEAU Cindy	le 28/07/2007



## Décès

DEROUEZ Marie-Louise veuve EMERY	le 13/12/2006	JUBAULT Thérèse veuve DAVID	le 27/10
TRUELLE Roger	le 04/01/2007	SIEPER Alain	le 17/11
LETURMY Marcel	le 31/01/2007		
CHOPARD Marcel	le 04/02/2007		
MALATERRE Emile	le 13/02/2007		
GUILLEMET Rémy	le 19/03/2007		
MENARD Dominique	le 10/06/2007		
LEFRANC Aurélienne	le 18/06/2007		
MORON Jean-Louis	le 23/06/2007		
COURDOISY Robert	le 10/07/2007		
SAULDÉ Robert	le 04/08/2007		
BINOIS Paulette veuve LOUTELLIER	le 20/08/2007		
CARRÉ Marguerite veuve GALBRUN	le 26/08/2007		
BONNAIRE Yves	le 02/09/2007		
BERTAUX Raoul	le 06/09/2007		
FISSON André	le 04/10/2007		

